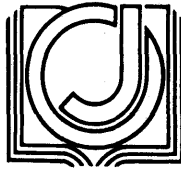


SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

COMPTE RENDU INTÉGRAL

19^e SÉANCE

Séance du jeudi 7 mai 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ETIENNE DAILLY

1. **Procès-verbal** (p. 783).
2. **Candidatures à des organismes extraparlamentaires** (p. 783).
3. **Equiperment militaire pour les années 1987-1991.** - Suite de la discussion et adoption d'un projet de loi de programmation déclaré d'urgence (p. 783).

M. André Giraud, ministre de la défense.

Article 1^{er} et annexe (p. 789).

Amendement n° 2 de M. Jean-Luc Bécart. - MM. Jean-Luc Bécart, Jacques Genton, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; le ministre, Roger Romani. - Rejet au scrutin public.

Amendement n° 3 de M. Jean-Luc Bécart. - Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. le rapporteur, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 4 de M. Jean-Luc Bécart. - MM. Jean-Luc Bécart, le rapporteur, le ministre, Jean Francou, Xavier de Villepin, Mme Danielle Bidard-Reydet. - Rejet.

Amendement n° 5 de M. Jean-Luc Bécart. - MM. Jean-Luc Bécart, le rapporteur, le ministre. - Rejet au scrutin public.

Amendement n° 6 de M. Jean-Luc Bécart. - Mme Danielle Bidard-Reydet, le rapporteur, le ministre. - Rejet au scrutin public.

Adoption de l'article et de l'annexe.

Articles 2 à 4. - Adoption (p. 794).

Vote sur l'ensemble (p. 795).

MM. Guy Cabanel, Emile Didier, Emmanuel Hamel, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. André Méric, Jean-Pierre Bayle, Jean-Luc Bécart, Xavier de Villepin, le ministre.

Adoption, au scrutin public, de l'ensemble du projet de loi.

4. **Nominations à des organismes extraparlamentaires** (p. 798).
5. **Dépôt d'une question orale avec débat** (p. 798).
6. **Transmission d'un projet de loi** (p. 798).
7. **Dépôt de propositions de loi** (p. 798).
8. **Ordre du jour** (p. 799).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY,

vice-président

La séance est ouverte à quinze heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

CANDIDATURES

A DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. Je rappelle que M. le ministre chargé des relations avec le Parlement a demandé au Sénat de procéder à la désignation d'un de ses membres pour le représenter au sein du conseil d'administration de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, en remplacement de M. Robert Schwint, dont le mandat arrive à expiration le 20 mai 1987, ainsi qu'à la désignation d'un membre suppléant du conseil supérieur des prestations sociales agricoles, en remplacement de M. Henri Collard, démissionnaire.

La commission des affaires sociales a fait connaître à la présidence qu'elle propose la candidature de M. André Rabineau pour le premier organisme et celle de M. Jacques Machet pour le second.

Ces candidatures ont été affichées et seront ratifiées, s'il n'y a pas d'opposition, dans le délai d'une heure.

3

ÉQUIPEMENT MILITAIRE POUR LES ANNÉES 1987-1991

Suite de la discussion et adoption d'un projet de loi de programmation déclaré d'urgence

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de programmation (n° 174, 1986-1987), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relative à l'équipement militaire pour les années 1987-1991. [Rapports nos 197 et 193 (1986-1987).]

Je rappelle que la discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre.

M. André Giraud, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, tout d'abord, je remercie la Haute Assemblée de la contribution qu'elle a apportée à l'examen de notre projet de loi de programmation.

En revoyant les notes prises au cours des débats, j'ai eu le sentiment que nous avons véritablement abordé toutes les questions de fond que posaient notre texte et, d'une façon plus générale, la politique de défense. Je vais donc m'efforcer d'apporter maintenant quelques précisions sur les points qui ont été évoqués.

Je le ferai en trois parties : la première concernera les questions de caractère général portant sur les financements, la structure du texte, la façon dont son exécution risque de se dérouler ; la deuxième partie visera un certain nombre de questions militaires, le contenu des programmes et les interrogations qu'ils peuvent poser ; enfin, la troisième partie portera sur l'examen d'un certain nombre de problèmes politiques et stratégiques qui sont d'actualité et qui ont retenu votre attention.

Pourquoi une nouvelle loi ? Je pensais que les rapports très complets avaient répondu à cette première question. Elle a cependant été à nouveau évoquée.

Il est vrai que cette loi traduit une continuité dans les objectifs, ce dont nous pouvons nous réjouir.

Je répondrai à M. Longequeue, qui avait soulevé cette question, que le Gouvernement ne souhaitait pas particulièrement déposer une nouvelle loi puisque les gouvernements à direction socialiste, dont le premier comportait des ministres communistes, avaient eu la bonne idée d'adopter les lignes générales de la politique tracée, voilà fort longtemps, par le général de Gaulle. Ce texte était, sur bien des points, tout à fait satisfaisant lorsqu'il s'agissait de fixer des objectifs ; il allait même peut-être au-delà du texte actuel.

Ainsi, la loi de programme de 1983 - je pense répondre ainsi à une préoccupation exprimée par M. Longequeue au nom du groupe socialiste - précise à propos des forces nucléaires : « Outre le maintien en condition opérationnelle des forces nucléaires, l'effort portera essentiellement, pour les forces nucléaires stratégiques, sur les études et recherches relatives aux matériels nouveaux devant équiper les forces au cours de la prochaine décennie : le missile stratégique mobile susceptible d'entrer en service à partir de 1996, le missile successeur du M. 4, le satellite d'observation spatiale. » Je tiens à rassurer M. Longequeue : il existe une parfaite continuité entre le projet de loi que nous déposons aujourd'hui et celui qu'avaient déposé nos prédécesseurs.

Cependant, si les orientations générales restent les mêmes, il est vrai que l'actuel projet de loi marque une véritable rupture dans la définition des moyens. Les rapporteurs, MM. Francou et Genton, l'avaient annoncé lors de la discussion du projet de loi de 1983. Ils écrivaient en effet : « Vos rapporteurs, se limitant volontairement à une appréciation technique des ressources prévues, indiquent que, si l'effort en matière de défense ne doit pas dépendre des seuls critères économiques, il existe dans ce domaine des contraintes minimales dont il serait gravement risqué de ne pas tenir le plus grand compte... Dès lors, le dilemme est le suivant : soit retenir les objectifs proposés et, en conséquence, assurer par un relèvement sensible des dotations et un meilleur étalement de la défense dans le temps les moyens de les conquérir, soit réduire considérablement nos possibilités d'intervention militaire afin de rester dans les limites compatibles avec les crédits prévus. »

Le deuxième élément de l'alternative ne leur paraissant pas acceptable - ce serait approuver une défense au rabais - vos rapporteurs déclaraient souscrire entièrement au premier de ces termes.

Nous sommes aujourd'hui au rendez-vous et nous avons le plaisir de pouvoir présenter une loi qui traduit une continuité dans les objectifs et qui définit les moyens de les atteindre.

M. Bourges, qui sait ce dont il parle, a d'ailleurs cité un certain nombre d'exemples concrets qui montrent pourquoi une nouvelle loi était nécessaire. Ainsi, prenons l'exemple des avions de combat futurs. L'armée de l'air va commencer à perdre une partie du nombre de ses avions au début des années 1990 : les avions de défense aérienne embarqués sur les porte-avions deviennent obsolètes en 1993. Il aurait fallu lancer un programme d'avion futur vers 1982-1983, mais cela n'a pas été fait et nous nous retrouvons seuls face à une alliance européenne.

Le même problème se pose pour la patrouille maritime, les avions Atlantic II ne pouvant assurer la jonction avec les avions Atlantic I. La flotte de surface a trop vieilli ; l'hélicoptère franco-allemand a pris quatre ans de retard ; le char futur a du retard et la fabrication du S. 4, pourtant inscrite dans la loi de 1983, n'a pas été commencée.

Si je rappelle ces faits, ce n'est pas du tout pour charger mes prédécesseurs, dont je suis tout à fait convaincu qu'ils ont véritablement fait de leur mieux pour maintenir la défense de la France ; je tiens à le dire très clairement à cette tribune. Ces faits sont simplement, me semble-t-il, le reflet de la politique d'ensemble qui a été menée par les gouvernements antérieurs, et peut-être en retiendrons-nous la leçon.

Mais ne parlons plus du passé ! Je ne l'aurais d'ailleurs pas abordé si l'on ne m'avait pas posé la question du bien-fondé de cette nouvelle loi de programmation. Qu'il me soit cependant permis de formuler une remarque à l'adresse du groupe communiste, qui a annoncé son intention de ne pas voter ce projet de loi. Je constate que ce groupe a voté la précédente loi, qui avait les mêmes objectifs mais offrait moins de moyens. Alors, mesdames, messieurs les sénateurs communistes, vous votez pour la paupérisation des arsenaux et de l'industrie des armements - pour la même politique que celle qui va être conduite - mais vous ne voterez pas pour la loi qui va contribuer au redressement de l'industrie de l'armement ? Eh bien, vous expliquerez aux ouvriers des arsenaux et de l'industrie des armements pourquoi vous avez changé de position ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Jean-François Pintat. Excellent !

M. Jacques Genton, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Très bien !

M. André Giraud, ministre de la défense. Je répondrai maintenant sur quelques points spécifiques.

Il est vrai que notre projet de loi se limite au titre V et ne traite pas du titre III. M. Longequeue et M. Pontillon ont regretté qu'il en soit ainsi, estimant que cela donnait moins de garanties à la défense qu'une loi qui, comme la précédente, aurait couvert les deux titres.

Je ferai néanmoins observer que les précédentes lois de programmation, lorsqu'elles couvraient tant le titre V que le titre III, n'ont pas eu des résultats positifs. Les rapporteurs l'ont d'ailleurs annoncé : MM. Francou et Genton ont ainsi indiqué que, probablement, on anticipait exagérément sur la possibilité de réaliser des économies dans les coûts d'exploitation de la défense et qu'on allait, de ce fait, pénaliser les achats d'équipements ; c'est en effet ce qui s'est produit.

Cependant, l'honnêteté m'oblige à dire que chacune des deux solutions a du pour et du contre et que, en préparant ce projet, nous avons hésité entre les deux. Il nous a semblé que, dans la conjoncture actuelle en tout cas, nous protégions mieux les perspectives de la défense avec une loi se limitant à prévoir le titre V ; j'observe que cela revient tout simplement à ce que nous ayons à examiner chaque année le titre III et à soulever les problèmes qui se posent alors. Je pense que nous nous en tirerons mieux ainsi et j'espère que l'avenir ne me donnera pas tort !

Je profiterai de cette intervention sur ce titre III, dont l'absence a été évoquée également par MM. d'Aillières et Legouez, pour traiter un certain nombre de questions qui ne sont pas couvertes par le contenu même du titre V.

M. Cabanel a ainsi fait observer que le service national prenait un caractère nouveau dans la période que nous vivons. A partir du moment où l'on utilise des armes de très haute technologie, un service national de courte durée ne serait pas compatible avec la familiarisation nécessaire avec les armements. Cette remarque est tout à fait déterminante. Elle a d'ailleurs été reprise par M. d'Aillières, qui a insisté sur le fait qu'il ne fallait pas que la durée du service national soit réduite à moins de douze mois.

M. Genton a souligné combien était importante la formation donnée pendant le service national, notamment dans cette branche capitale pour l'avenir du pays, qui recouvre l'ensemble des industries de l'électronique. Nous devons en tirer la leçon qui s'impose.

J'ai déjà annoncé à la Haute Assemblée que nous réfléchirions à un certain ajustement du service national et j'ai eu l'occasion d'indiquer que nous le réaliserions avec beaucoup de prudence, en accordant la priorité absolue aux besoins des armées. Nous nous efforcerons de faire en sorte que l'organisation du service national soit la plus fructueuse possible pour notre jeunesse et pour le fonctionnement de la nation.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce problème important. Le service national est un des aspects de l'enracinement de notre défense dans la nation, enracinement dont l'importance a été soulignée par plusieurs parlementaires, notamment par MM. Machet et Legouez. J'ai moi-même beaucoup insisté sur ce sujet et j'y reviens encore car on ne dira jamais assez qu'il n'est pas de défense valable si la nation n'est pas derrière sa défense, si elle ne la soutient pas.

C'est la raison pour laquelle je ne voudrais pas que l'on surdimensionne les critiques que j'ai présentées au début de cet exposé : il y a continuité dans l'action de la France en matière de défense, il y a ralliement de l'essentiel de notre population derrière nos objectifs, derrière nos préoccupations.

Préservez précieusement ce ralliement de la nation autour de sa défense et autour de ceux qui en font l'essentiel de leur vie. Ceux-là méritent que l'on songe à eux, même s'ils ne disposent pas des moyens sonores et bruyants qu'emploient d'autres catégories de population pour défendre leurs intérêts personnels. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*) Ils le méritent, peut-être même à cause de cela.

M. Machet a, par exemple, évoqué les problèmes de logement, qui se posent non seulement dans la région qu'il représente, mais aussi dans beaucoup de lieux. Ainsi, nous demandons à nos militaires une certaine mobilité. Ne nous faisons aucune illusion : il s'agit d'un sacrifice important qui leur est demandé ainsi qu'à leur famille et à leurs enfants ! Il faut donc tout faire pour que cette mobilité soit le mieux possible supportée et que le sacrifice demandé soit limité à ce qui est véritablement nécessaire pour qu'il soit consenti.

Il en est de même des protections sociales diverses et variées, qui ont été améliorées au profit d'autres catégories de population. Il faut tenir compte du tour particulier que prennent aujourd'hui les problèmes de départ en fin de carrière militaire et de reconversion. Tout cela a été souligné, notamment par M. Legouez, mais ce n'est pas parce que nous parlons du titre V que je voudrais donner le sentiment d'oublier le titre III. On a également parlé de l'état dans lequel se trouvent les casernements. Il est tout à fait légitime que les militaires, tout comme les autres catégories de population, attachent du prix au cadre dans lequel ils travaillent. Je crois que c'est une des préoccupations que nous devons également avoir présentes à l'esprit.

M. Francou m'a posé une question d'une particulière importance : pourrions-nous tout faire ? Beaucoup de programmes sont envisagés, et la tâche est rude.

M. Cabanel a d'ailleurs souligné que nous présentions un programme ambitieux et rigoureux. Mais je crois que les deux mots sont inséparables : nous pouvons présenter un programme ambitieux dans la mesure où il est rigoureux. Cependant, la loi a été rédigée de façon à tenir compte de l'évolution des situations. En effet, elle est construite de telle sorte qu'elle doit rester cohérente, et le restera parce que ses lignes de force sont marquées de façon irréversible.

En revanche, certaines marges de souplesse sont encore possibles, parfois légitimées par l'incertitude inévitable. Prenons l'exemple des A.W.A.C.S. : dans la programmation

initiale, le nombre de commandes prévues était beaucoup plus élevé que celui que nous avons finalement engagé. Nous ne l'avions pas annoncé, sinon nous n'aurions pas obtenu des conditions aussi favorables - toute précision n'est pas forcément bonne à donner - mais nous avons assorti notre commande d'une option d'achat pour deux appareils supplémentaires. Allons-nous lever l'option ? Honnêtement, je ne le sais pas aujourd'hui. Nous allons réexaminer la structure de notre défense aérienne compte tenu des progrès technologiques des éléments d'attaque, compte tenu des combinaisons possibles entre les installations à terre et les installations aéroportées. Il en résultera une solution qui sera en principe optimisée et qui pourra - je ne dis pas que ce sera forcément le cas - conduire à une commande supplémentaire d'avions à système de détection aéroportée, compensée par une économie sur des installations immobiles. Peut-être... mais peut-être pas !

Cet exemple montre que, dans la durée d'une loi, soit cinq ans, il est légitime de garder une certaine marge de souplesse, imposée par les incertitudes techniques, mais qui n'altère pas l'objectif fondamental ainsi fixé : nous devons avoir une défense aérienne suffisante pour nos installations principales.

Naturellement, le Parlement peut légitimement regretter l'absence d'une plus grande précision et se poser la question du contrôle, comme l'ont fait MM. Longequeue ou Francou, par exemple, en nous reprochant certaines incertitudes, certaines ambiguïtés. C'est vrai. Toutefois, nous ne sommes pas de revue seulement dans cinq ans ! En effet, la loi de programmation, qui porte bien sur cinq années, comporte trois échéances.

La première est l'échéance budgétaire, qui est une vision précise et détaillée puisqu'elle porte sur un an. Tous les ans, nous sommes donc de revue pour reparler de la question.

La deuxième échéance est le réexamen de la loi de programmation elle-même, qui est prévu au milieu de sa durée d'application. Il peut permettre un ajustement en fonction des conditions économiques, de l'évolution des conditions militaires et des conditions de la défense.

Enfin, la troisième échéance, qui est celle de la fin de l'application de la loi, fixe son volume.

Un tel mécanisme - surtout si l'on y ajoute les contacts permanents que nous avons avec les commissions et les auditions auxquelles, comme vous le savez, nous nous rendons dès que vous le souhaitez - permet de respecter pleinement le contrôle du Parlement.

Pourra-t-on tout faire ? Ne faudrait-il pas passer à 4,5 p. 100 du produit national brut ? MM. d'Aillières, Bourges et Francou m'ont interrogé sur ce point.

C'est le genre d'objection, si je puis dire, qu'un ministre de la défense entend avec plaisir ! Mais, comme il représente le Gouvernement, il ne peut naturellement pas répondre. Je peux simplement vous faire part de ma profonde conviction, à savoir que nous avons « optimisé » la préoccupation de défense en même temps que le redressement économique pour les années qui viennent. Une croissance plus rapide n'aurait peut-être pas réservé aux deniers du contribuable le meilleur emploi ! Je ne regrette donc pas que nous n'ayons pas été plus vite. Les gouvernements et les Parlements jugeront dans l'avenir en fonction de l'évolution des choses.

J'en arrive au contenu même des programmes. Pour éviter tout malentendu, permettez-moi de rappeler avant tout quelle est la finalité générale de nos armements, car certains ont eu l'air de vouloir introduire la confusion.

Nos armements sont destinés à éviter la guerre, et non à choisir une forme de guerre comme le voudraient certains. Nous ne tomberons pas dans cette erreur, car nous voulons éviter la guerre sous toutes ses formes. Un conflit conventionnel aujourd'hui serait pire que la Seconde Guerre mondiale. Personne n'a envie de le voir apparaître. Notre objectif est donc bien d'éviter la guerre, et nous sommes des pacifistes.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Avec surarmement !

M. André Giraud, ministre de la défense. L'armement conventionnel, dans cette affaire, constitue le premier échelon de la dissuasion. Nous voulons « dissuader » la guerre. Pour ce faire, nous employons l'armement conventionnel. Ce dernier, toutefois, ne garantit pas totalement la paix, et ce pour deux raisons :

Premièrement, compte tenu des forces du pacte de Varsovie, l'alliance à laquelle nous appartenons présente une faiblesse : les armements conventionnels ne garantissent pas, par eux-mêmes, la dissuasion.

Deuxièmement - l'histoire nous l'a montré - les armements conventionnels n'ont jamais empêché les guerres : ils sont faits pour les gagner, ce qui est différent. On peut donc craindre qu'un début de conflit ne devienne progressivement une grande guerre : on s'engage d'abord pour une guerre fraîche, joyeuse et courte. Puis elle s'aggrave. Nous l'avons vu sur notre sol ; cela se produit actuellement dans d'autres régions du globe.

De cela, nous ne voulons pas. C'est pourquoi nous avons prévu de manière explicite dans le projet de loi de programmation le couplage entre l'emploi de l'armement conventionnel et celui des autres échelons de la dissuasion, c'est-à-dire l'armement nucléaire préstratégique, puis l'armement nucléaire stratégique. Un tel couplage permet d'éviter qu'un adversaire ne s'estime capable de remporter une victoire au prix d'une guerre limitée et, par conséquent, qu'il ne soit tenté d'entreprendre une telle guerre.

Dans la situation actuelle, compte tenu de ce couplage et de la valeur des différents échelons de notre armement, un adversaire éventuel devrait renoncer à toute attaque ; en tout cas, tel est notre objectif. Je le répète : l'objet des armes nucléaires est d'éviter la guerre.

Je voudrais terminer sur ce point en faisant une observation complémentaire. Ce qui compte, c'est non ce que nous pensons, mais bien ce que pense l'adversaire potentiel. Chaque fois que nous raisonnons sur l'existence ou la non-existence d'un armement, il s'agit de savoir non pas si ce dernier nous plaît pour telle ou telle hypothèse, mais si l'adversaire est dissuadé d'une éventuelle mauvaise pensée.

L'effet des armes nucléaires - ce point mérite également d'être explicité - est triple et repose sur trois modes de dissuasion.

Premièrement, l'effet de destruction massive. Il s'agit de donner à l'adversaire le sentiment, que si jamais il s'en prenait à nous, nous aurions la possibilité de faire chez lui plus de dégâts que l'enjeu que nous représentons pour lui. C'est une façon, en quelque sorte, de le décourager de nous attaquer. C'est sur ce principe que repose l'équilibre entre les Deux Grands. C'est la raison pour laquelle ceux-ci s'efforcent d'ailleurs de toujours garder une deuxième frappe. C'est aussi exactement sur ce principe que repose notre propre dissuasion. Elle s'efforce non pas d'établir l'équilibre en nombre avec des adversaires potentiels, mais tout simplement d'être toujours en mesure d'occasionner des dégâts supérieurs à l'enjeu que nous représentons.

Deuxièmement, l'effet d'avertissement. Les raisonnements de dissuasion se passant dans la tête de l'adversaire, l'utilisation d'une frappe limitée peut parfois tout simplement servir d'avertissement. « Attention ! Si le conflit ne s'arrête pas, je suis capable d'aller plus loin. » L'effet d'avertissement n'a d'ailleurs d'intérêt que s'il reste quelque chose après.

Troisièmement, l'effet sur le champ de bataille. Pour simplifier, disons que les armes nucléaires seraient dans ce cas utilisées comme une superartillerie. Cela ne veut pas dire du tout que l'ouverture du feu serait confiée à un échelon intermédiaire ou subalterne. Dans la technologie moderne - c'est d'ailleurs ce qui existe dans les armées américaine et soviétique -, il est toujours possible de garder à l'échelon politique central le code électronique qui permet l'utilisation effective des armes, même lorsqu'elles sont très nombreuses et situées sur le champ de bataille. Ne confondons pas, comme on le fait souvent, l'emploi sur le champ de bataille et le dessaisissement de l'autorité politique.

Après ces quelques préliminaires, j'en arrive aux questions qui m'ont été posées.

MM. Longequeue, Chaumont, Pontillon, de Villepin et Mchet, notamment, ont abordé le problème de l'emploi de l'armement préstratégique.

Sur ce point, la loi est tout à fait précise : il est conçu en fonction de sa valeur d'ultime avertissement et de son effet militaire propre. Ce n'est pas une innovation. Les armements nucléaires en qualité et en nombre doivent pouvoir être utilisés comme mode de dissuasion selon les deux dernières des trois catégories évoquées voilà un instant. La loi continue à le préciser, c'est le Président de la République qui en

apprécie l'emploi. Il est donc prévu de confier la clé électronique d'ouverture du feu aux autorités supérieures du pays, qui en délèguent ensuite l'utilisation pratique comme elles l'entendent.

Si le débat sur l'emploi de l'armement préstratégique est intéressant, sur un plan pratique, il n'a pas, me semble-t-il, sa place ici. En effet, personne n'est prêt à contester au Président de la République la possibilité de confier la responsabilité d'appuyer sur le « bouton nucléaire » à quelqu'un d'autre ou de la conserver. Par conséquent, c'est la façon dont l'armement préstratégique doit être utilisé qui correspond nécessairement à la conception qu'en a le Président de la République.

Que va-t-il advenir des Hadès ? Le programme est en cours de réalisation. Les stationnements sont prévus à peu près dans les mêmes régions que ceux des Pluton, mais, compte tenu de leur allonge, les capacités d'emploi sont, bien entendu, plus étendues que celles qui étaient dévolues aux Pluton.

Cela peut légitimer un changement dans l'organisation du rattachement des unités Hadès au chef d'état-major des armées et, par conséquent, leur incorporation dans une grande unité. Ce point n'a pas été complètement tranché. Il est clair toutefois que les Hadès, compte tenu de leur nouvelle portée, peuvent ne plus être aussi exclusivement affectés à un corps d'armée déterminé que les régiments de Pluton. Quel que soit le système d'organisation administrative que l'on utilisera, il est tout à fait légitime que les critères d'emploi remontent au chef d'état-major des armées et ne soient plus laissés, purement et simplement à un échelon plus près du terrain.

Un certain nombre de questions ont porté sur la bombe à neutrons. En effet, elle n'est pas mentionnée dans la loi de programme, pas plus qu'elle ne l'était d'ailleurs dans le budget. Pourquoi ? M. Max Lejeune, évoquant l'hypothèse d'une certaine dénucléarisation de l'Europe, me demandait si l'on ne pouvait replacer la bombe à neutrons dans l'armement préstratégique.

Sur ce point, il faut distinguer deux problèmes, la bombe à neutrons, d'une part, et le système d'armes dans lequel elle est incorporée, d'autre part. Les systèmes d'armes sont définis par la précision, l'allonge et la façon dont ils peuvent se camoufler. Les armes proprement dites sont des munitions. Cette affirmation ne change pas le fait qu'elles puissent toujours être entièrement placées sous l'autorité du Président de la République. Cela signifie simplement que, dans un système d'armes déterminé - prenons pour exemple le Hadès - on peut visser au bout une charge nucléaire soit de type classique, soit de type neutronique.

Quelle est la différence ? On utilise parfois l'ignorance de certains pour fausser la réalité. Les effets secondaires d'une bombe à rayonnement renforcé sont restreints par rapport à leurs effets militaires. En résumé, une bombe à neutrons, pour le même effet militaire produit moins d'effets secondaires ; par conséquent, elle concerne moins les non-combattants. C'est un aspect que les personnes non familiarisées avec ces questions n'imaginent pas. De ce fait, l'emploi militaire et la résonance politique en sont différents. Sa production n'est pas plus coûteuse que celle d'une autre munition. La France a indiqué depuis longtemps qu'elle était capable de produire cette arme.

A partir de cette constatation, faut-il que nous annonçons si nous avons ou non déployé cette arme et en quelle quantité ? Il s'agit d'une munition, et nous ne donnons pas le décompte de nos munitions de caractère conventionnel ; devons-nous donner le décompte de nos munitions de caractère nucléaire lorsqu'elles correspondent au même système ? Il n'est pas évident que l'efficacité de la dissuasion ait à y gagner.

M. Longequeue a estimé que nos déclarations concernant l'arme chimique, dans le texte, étaient relativement vagues. M. Rufin a d'ailleurs renchéri en notant qu'il était imprécis de dire que l'on allait se procurer une capacité dissuasive appropriée. C'est exact. Pourquoi ? Tout simplement parce que, en effet, les décisions pourront être ajustées en fonction des événements.

En ce qui concerne l'arme chimique, la France n'a d'ailleurs de leçon à recevoir de personne, en particulier pas de ceux qui ont constitué des stocks considérables d'armes chimiques. (*Très bien ! sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Le protocole de Genève du 17 juin 1925, seul texte existant sur le sujet et qui interdit l'usage en premier de l'arme chimique, est un texte dans la négociation duquel le gouvernement français de l'époque a joué un rôle majeur. Tous les Etats signataires l'ont reconnu, au point qu'ils ont voulu que la France soit dépositaire de l'accord. Donc, jusqu'à plus ample informé, la France a la médaille d'honneur pour ce qui est de l'arme chimique et elle n'accepte pas que d'autres lui donnent des leçons. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Il convient d'ajouter que les négociations actuelles ont été relancées à la suite d'une initiative prise par M. Giscard d'Estaing dans son discours à la tribune des Nations unies, en 1979, lors d'une session spéciale sur le désarmement. En effet, cette session a relancé, sur l'initiative du président Giscard d'Estaing, le rôle de la commission du désarmement de Genève, qui était jusqu'alors réduit.

A partir de cette date, la France a joué un rôle actif dans cette instance et a relancé - vous le savez - la négociation multilatérale sur le désarmement. La négociation sur les armes chimiques en constitue un aspect très important, et la priorité française demeure, bien entendu, la disparition des armes chimiques ; c'est ce que nous souhaitons. Ceux qui en ont n'ont qu'à les détruire ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Machet a évoqué les nécessités de la cohérence de l'armée de terre. Il est en effet très important de garder en permanence présentes à l'esprit les évolutions techniques des cuirasses et des lances : les armes deviennent intelligentes ; les auto-directeurs fonctionnent ou ne fonctionnent pas ; ils sont leurrés ou non par des contre-mesures. Tout cela évolue en permanence. Il faut y faire attention, mais il est clair que l'on doit préserver la cohérence de l'ensemble.

Dans nos programmes, nous y sommes particulièrement attentifs. Nous avons, en effet, l'intention de moderniser nos chars ; nous avons un programme d'hélicoptères anti-chars en cours - c'est l'une des options du programme franco-allemand qui en prendra le relais ; nous avons également prévu des hélicoptères d'appui-protection ; nous sommes dotés d'une artillerie qui possède des modèles tout à fait remarquables - je pense, en particulier, au 155 automoteur - et nous avons lancé, en coopération internationale, le lance-roquettes multiple.

On ne peut donc pas, me semble-t-il, nous soupçonner de ne pas porter d'intérêt aux armes anti-chars, d'autant plus que les Milan viennent de se révéler parfaitement efficaces.

Nous sommes en train de mettre en place un programme sur la surveillance du champ de bataille, auquel nous attachons la plus grande importance. Dans ce domaine, nous n'avons pas, me semble-t-il, de retard par rapport à nos alliés, bien que les solutions soient différentes et qu'en conséquence nous soyons attentifs, d'une part, à ce qu'elles soient « interopérables » et, d'autre part, à ce que les nôtres trouvent éventuellement leur place au sein même des armées alliées, en complément des solutions qui sont développées par d'autres.

MM. Chaumont et Genton ont évoqué la mission de la F.A.R. Sur ce point, la réponse ne peut porter que sur les grandes lignes, la réponse détaillée étant du ressort des accords qui sont conclus au niveau des états-majors et que l'on n'a pas l'habitude de rendre exagérément publics.

Les missions de la F.A.R. s'inscrivent dans quatre grands domaines.

Le premier, c'est notre participation à la sécurité de l'Europe, aussi bien en Centre-Europe qu'éventuellement sur les flancs nord ou sud de l'Alliance. Il s'agit, pour la force d'action rapide, par son existence même, sa capacité de manœuvres et ses possibilités, de manifester notre intention de renforcer la dissuasion en Europe. Ainsi, une force limitée peut en quelque sorte se multiplier en se trouvant toujours là où l'on a besoin d'elle.

En deuxième lieu, par ses capacités opérationnelles, la F.A.R. peut prendre part à la défense active de l'Europe de deux façons différentes : soit de façon plus ou moins autonome, par engagement de telle ou telle de ses composantes en des moments et en des lieux choisis par le Gouvernement ; soit sous contrôle opérationnel des forces de l'Alliance si le Gouvernement en décide au préalable ainsi.

En troisième lieu, par sa puissance défensive, la F.A.R. peut également procéder sur des forces adverses à des actions d'arrêt efficaces ayant valeur de signification de la part d'un pays doté de capacités nucléaires.

Certains ont indiqué que la constitution de la F.A.R. se faisait au détriment de la 1^{re} armée. C'est vrai et faux à la fois : on peut assez aisément - c'est un pur problème de commandement - faire manœuvrer à nouveau les échelons de la F.A.R. avec la 1^{re} armée ; il suffit d'avoir prévu les méthodes de commandement correspondantes.

Un autre rôle qu'elle peut jouer, c'est de préserver la sécurité immédiate du territoire métropolitain, s'il en était besoin.

Elle permet également de contrôler les crises extérieures partout où seraient menacés les ressortissants et le territoire français. On peut toujours envoyer des parachutistes et des hélicoptères là où nous avons besoin de protéger nos ressortissants, et nous l'avons d'ailleurs déjà fait.

En dernier lieu, des éléments de la F.A.R. peuvent, en certains cas, participer à des missions de service public ou d'intérêt général visant le maintien de la paix, l'assistance humanitaire ou le contrôle du respect des règlements internationaux. Son emploi est alors moins massif. Cela s'est produit assez souvent.

Le problème de l'avion futur a été soulevé par MM. Genton et de Villepin. En fait, il n'y pas de problème de l'avion futur. Nous avons ouvert le programme, il est en cours, et les décisions sont prises au fur et à mesure qu'elles s'imposent.

Le démonstrateur « Rafale » est tout à fait remarquable, mais il ne faut pas confondre ce démonstrateur avec l'avion « Rafale ». Si c'était la même chose, nous n'aurions pas à prévoir une trentaine de milliards de francs de développement avant que la production industrielle puisse intervenir.

Il existe donc bien une différence entre les deux, et le problème est complexe, précisément, dans la mesure où il s'agit d'utiliser au mieux, de la manière la plus intelligente, pour le succès de notre industrie aéronautique, l'argent de ce développement.

Le démonstrateur ayant prouvé qu'il avait beaucoup d'avance et de supériorité sur le démonstrateur correspondant, nous avons considéré qu'on pouvait déjà prendre une décision sur le lancement du corps haute pression du moteur futur. Ce programme est en cours depuis octobre dernier.

Dans les semaines qui viennent, nous aurons à fixer la puissance du moteur, c'est-à-dire le corps basse pression, qui constitue actuellement l'un des deux chemins critiques. En effet, il est difficile, aujourd'hui, de savoir exactement lequel est le plus déterminant, du moteur ou du radar.

Nous travaillons actuellement dans deux directions. D'une part, nous comparons les différentes stratégies possibles pour la satisfaction des besoins français selon les performances qui sont demandées non seulement à cet avion, mais aussi à ses composants, en particulier aux radars, qui doivent faire partie d'une famille utilisée pour d'autres appareils.

D'autre part, nous nous concertons avec des partenaires étrangers éventuels de façon à voir si, moyennant des adaptations du programme acceptables pour nous, nous pourrions les intéresser à son déroulement.

Ces deux phases ne devraient pas durer longtemps. De toute façon, aucun retard n'est pris, puisque le chemin critique est suivi et que nous avons également en cours des études très prometteuses sur la possibilité d'améliorer la discrétion de cet avion par rapport au radar, ce qui paraît bien être une très grande qualité attendue des avions de la fin de ce siècle et du début du siècle prochain.

En ce qui concerne le transport aérien, nous avons, en effet, choisi de ne pas équiper les armées françaises avec des transports aériens à long rayon d'action. On peut regretter cette décision, mais, comme le disait M. Francou, on ne peut pas tout faire. Il faut donc choisir.

Il nous a semblé qu'il était possible de trouver des solutions à peu près, sinon totalement équivalentes au point de vue opérationnel et infiniment moins coûteuses par des accords avec les compagnies civiles. C'est ce que nous allons faire, qu'il s'agisse du transport aérien ou du transport maritime, d'ailleurs, puisque ces problèmes sont de même nature.

En ce qui concerne le porte-avions nucléaire, bien que la presse ait fait quelques commentaires récemment, il n'y a rien de nouveau : le porte-avions nucléaire est en cours de réalisa-

tion. Personne ne songe à remettre ce programme en cause depuis que la décision de sa mise en œuvre a été prise après mûre réflexion.

La flotte de surface fait l'objet d'un de nos choix, mais il ne faut pas non plus le considérer comme tragique.

S'agissant de la marine, nous avons considéré que les sous-marins nucléaires lance-engins constituaient la première priorité. Ils sont, en effet, l'élément fondamental de notre dissuasion stratégique et, par conséquent, la clef de voûte de notre défense.

La deuxième priorité, ce sont les bateaux destinés à protéger la force océanique stratégique. C'est raisonnable ; on ne va pas créer une force océanique stratégique et la laisser dans une trop grande vulnérabilité !

Les sous-marins nucléaires d'attaque sont notre troisième priorité. Autrefois, les bateaux principaux étaient les galères. Puis, il y eut les cuirassés et, après cela, les porte-avions. Aujourd'hui, on a tendance à considérer que l'engin principal de la maîtrise des mers, c'est le sous-marin d'attaque.

La quatrième priorité, c'est le porte-avions nucléaire. Pourquoi ? Non pas tellement pour participer à un conflit, encore que j'aie entendu dire, hier, qu'il ne servirait que dans les crises. Lorsqu'on voit ce qu'est un porte-avions, ce que l'on y embarque, on s'aperçoit tout de même que c'est un engin de combat assez redoutable. Il ne faut donc pas non plus pousser les choses trop loin. Simplement, aujourd'hui, on ne conçoit pas le même type de conflit avec utilisation des porte-avions que pendant la guerre du Pacifique.

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, les Américains possédaient 150 porte-avions ; ils en sont loin, aujourd'hui, parce que la stratégie militaire est tout à fait différente. Il ne s'agit plus du tout de déplacer sur des centaines de kilomètres une flotte, si je puis dire, parfaitement étanche par sa masse même.

Par conséquent, le porte-avions bien qu'il ait, j'y insiste, une forte valeur militaire, est considéré selon nous comme un instrument majeur de la présence française dès que l'on s'éloigne un peu du territoire, que ce soit à l'occasion de crises ou de conflits. Il sera conçu, accompagné et défendu en connaissance de cause.

Ainsi, la cinquième priorité, ce sont les bateaux d'accompagnement du porte-avions. Ils sont prévus dans les crédits du présent projet de loi.

Reste la sixième priorité de la marine. Je suis désolé de n'avoir pu la satisfaire intégralement dans cette loi de programmation. Il s'agit des bâtiments destinés à assurer notre présence dans des régions lointaines. Certes, ce ne sont pas nécessairement des bâtiments « armés jusqu'aux dents », mais ils sont tout de même d'une extrême utilité. Nous ne savons pas exactement le nombre de ces bâtiments dont nous pourrions assurer le financement dans le cadre de cette loi. Il faudrait en effet moderniser des bateaux existants, qui auraient d'ailleurs dû l'être plus tôt. Si l'on avait assuré un renouvellement auparavant, ce problème ne serait pas aujourd'hui devant nous.

Sur la dizaine de bâtiments nécessaires, nous devrions pouvoir en lancer trois ou quatre dans le cadre de la loi. Pour ce qui est des autres, il est une solution qui consiste à prolonger un peu plus longtemps leur service. Ce n'est pas nécessairement dirimant, étant donné les problèmes qu'ils ont à traiter.

J'en viens aux problèmes de la défense aérienne élargie et de l'espace.

Avec le temps, on a adopté une vision un peu moins passionnelle sur les problèmes de la défense spatiale. Pour fixer les idées, je rappellerai deux chiffres.

Tout d'abord, les Etats-Unis consacrent actuellement 1 p. 100 de leur budget militaire à ce qu'il est convenu d'appeler l'initiative de défense stratégique. Je dis bien : 1 p. 100 ! De là à considérer que cela remplace tout le reste, il y a tout de même loin, même si l'effet médiatique qui en résulte dépasse largement le 1 p. 100 en question.

Le second élément qu'il faut avoir présent à l'esprit est le suivant : le déploiement d'une défense spatiale du type prévu dans ce qu'on appelle l'I.D.S. représenterait la satellisation de 20 000 tonnes dans l'espace. Or, actuellement, la satellisation d'une seule tonne revient à 300 millions de francs. Faites le calcul : la seule satellisation des engins - je ne parle ni du coût des armements ni de celui des engins eux-mêmes - s'élèverait à 6 000 milliards de francs.

Ces deux chiffres prouvent que, s'il ne faut pas accélérer le calendrier en matière de défense spatiale, ce serait tout de même une grave erreur de considérer que la maîtrise de l'espace, telle que l'on commence à l'appréhender et compte tenu des progrès qu'elle va connaître, n'est pas un élément militaire majeur. A l'évidence, elle l'est et nous devons y être attentifs.

Nous avons déjà incorporé dans nos prévisions les satellites d'observation et de télécommunication. Par ailleurs - cela est mentionné dans l'annexe du projet de loi - nous avons inscrit un programme d'études sur les technologies qui, d'un point de vue spatial, nous paraissent les plus intéressantes actuellement. A cet égard, un excellent climat règne dans nos relations avec nos amis américains puisque, alors que je leur demandais s'il fallait conclure un accord, ils m'ont répondu par la négative, ajoutant qu'il n'y avait pas de problème. Nous en sommes donc là.

Nous avons également prévu dans le projet de loi un effort en faveur de la défense aérienne élargie, sujet évoqué par MM. Chaumont et Rufin.

En effet, il faut être attentif à l'évolution, assez rapide sans doute, que connaîtront les technologies de défense aérienne parce que l'électronique fait d'énormes progrès et, partant, la détection, les technologies spatiales et le pilotage des engins. Cela vaut pour les engins qui attaquent comme pour ceux qui tentent de les détruire.

M. Chaumont a donc eu tout à fait raison de souligner que l'une des perspectives les plus importantes à surveiller est la notion d'attaque surprise au moyen de missiles simplement équipés de charges classiques. De tels missiles existent en Iran et en Libye.

Les progrès dans ce secteur doivent donc être suivis avec attention ; d'ailleurs un programme est prévu à cet effet.

Je crois avoir ainsi abordé les principaux problèmes militaires. J'en viens maintenant à la dernière partie de cette réponse, qui concerne les problèmes politiques actuels.

Il me semble d'abord que, à quelques exceptions près, nous sommes tous d'accord sur l'essentiel même de notre politique de défense.

Notre premier objectif, c'est le désarmement. Il convient de le rappeler surtout compte tenu de ce que disent ceux qui sont armés jusqu'aux dents et qui prétendent que nous faisons obstacle à ce qu'ils se débarrassent de leur armement.

Notre deuxième objectif, c'est d'être en état de nous défendre et de rester indépendant. Je voudrais vous citer la phrase suivante : « La priorité est de maintenir, quoi qu'il arrive, la crédibilité de la dissuasion nucléaire. »

Cette phrase est extraite de la loi de 1983, qui, je vous le rappelle, a été notamment votée par les députés communistes, par quarante-trois voix sur quarante-quatre, M. Moutoussamy ayant, pour des raisons que j'ignore, décidé de ne pas voter. Ce vote de la loi a été confirmé par le groupe communiste de la Haute Assemblée.

Un changement est-il intervenu depuis cette date ?

Je signale simplement que le pourcentage de nos crédits consacrés au nucléaire est dans le présent projet de loi de programmation de 32,44 p. 100 contre 31,73 p. 100 dans la loi précédente. Comme nous avons isolé environ 1 p. 100, qui correspond à notre politique spatiale, on peut donc dire qu'il y a permanence.

Dans ces conditions, je ne comprends pas très bien pour quelle raison nos amis communistes, qui avaient accepté cette orientation lors du vote de la loi de 1983, paraissent aujourd'hui la considérer comme tout à fait désastreuse. Que s'est-il passé depuis ?

Certes, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont augmenté le nombre de leurs armes nucléaires, mais je ne vois pas en quoi cela pourrait nous décourager, nous, de continuer à essayer de maintenir notre indépendance.

De la même façon que j'évoquais tout à l'heure le cas des armes chimiques, je rappelle que nous n'avons pas de leçon à recevoir des deux Grands en matière de désarmement ! Nous refusons catégoriquement de recevoir le moindre leçon sur ce sujet. J'avais eu un moment l'espoir que nous serions unanimes sur ce point lorsque j'ai entendu M. Garcia, au début de son exposé, citer les arsenaux stratégiques américains et soviétiques et rappeler que, de chaque côté, il existait, en effet, plus de 11 000 têtes nucléaires stratégiques. Je pensais que la suite du raisonnement allait le conduire à dire que

c'étaient ces 11 000 ou 12 000 têtes nucléaires qu'il fallait réduire. Apparemment, ce n'est pas tout à fait ce j'ai entendu ensuite.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Vous n'avez encore rien compris !

M. André Giraud, ministre de la défense. On nous a rappelé que M. Marchais dit avec insistance, partout où il est, que chacun d'entre nous a trois tonnes de T.N.T. sous les fesses lorsqu'il est assis ! (*Sourires.*)

Mme Danielle Bidard-Reydet. Sur la tête !

M. André Giraud, ministre de la défense. J'ai calculé que, sur ces 3 000 kilos, 2 997,5 (*Rires*) appartiennent aux Etats-Unis et à l'U.R.S.S. ! J'ai plutôt tendance à considérer qu'ils pourraient, en effet, en enlever une certaine quantité !

M. Pierre Laffitte. Très bien !

Mme Danielle Bidard-Reydet. C'est ce que certains proposent !

M. André Giraud, ministre de la défense. Je rappelle les chiffres précis : les Etats-Unis, si je compte à la fois le stratégique et le tactique, possèdent, au dernier recensement, 16 093 têtes nucléaires, l'U.R.S.S. 17 630, la France et le Royaume-Uni ensemble 513.

Souvenons-nous donc quelque peu de la fable du loup et de l'agneau. Il paraît que nous troublons l'eau. Mais nous sommes en aval et je conseillerai donc que l'on regarde plutôt en amont. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

De nombreux orateurs ont évoqué le problème du fonctionnement de l'Alliance et, en particulier, l'attitude que pourraient y prendre les Etats-Unis. Il est légitime que nous nous posions cette question.

M. d'Aillières a fort justement fait observer que les Etats-Unis étaient nécessairement impressionnés, et de façon croissante, par la situation du Pacifique face à celle de l'Europe. Quant à M. de Villepin, il s'est interrogé sur ce que serait éventuellement le seuil d'engagement des Etats-Unis en Europe. Enfin, M. Virapoullé a insisté sur les conséquences que pourraient avoir les difficultés économiques des Etats-Unis, qui sont en effet amenés à ralentir leur budget militaire.

Je ne pense pas que nous devons être exagérément alarmistes sur ce point. Je constate, par exemple, que les membres du Congrès spécialisés dans les affaires de défense sont toujours très attentifs à la situation européenne. M. le rapporteur citait hier le sénateur Nunn, qui a appelé l'attention de ses compatriotes sur le couplage nécessaire des différents échelons de la dissuasion et sur l'intérêt que les Etats-Unis y portent. Je pense que nous commettrions une grave erreur en étant plus pessimistes sur ce sujet que ne le sont les intéressés eux-mêmes.

Je ne crois pas que nous devons aller au-devant d'un changement de position de nos alliés. En revanche, il est clair que nous devons nous soucier de la construction de l'Europe. Il apparaît de plus en plus que la frontière de notre sécurité se situe bien à l'Elbe.

Sur ce thème, M. Lecanuet a trouvé des accents qui n'ont surpris personne ; il nous a présenté une analyse exceptionnellement pénétrante de ce qui était en train de se produire en précisant que, derrière les négociations qui sont en cours, se profilent les problèmes qui commanderont, demain, l'existence de l'Europe libre.

Nous sommes, en effet, dans une période d'une importance capitale. Même si la situation est ce qu'elle est, M. Lecanuet a eu raison de dire qu'il ne fallait pas laisser croire que l'option zéro ne changerait rien à notre système de sécurité en Europe. Puis, il s'est interrogé, se demandant si l'on allait connaître un nouveau réflexe de défense de la part des Européens, si l'on allait assister à un réveil de l'Europe. C'est, en effet, la grande question que l'on nous pose : que pouvons-nous faire seuls ? Que pouvez-vous faire avec les autres ?

Seuls, honnêtement, nous ne pouvons pas grand-chose, si ce n'est essayer de convaincre les autres d'aller dans le bon sens. C'est une tâche essentiellement politique à laquelle, je pense, nous sommes tous attachés.

Mme Danièle Bidard-Reydet. C'est-à-dire augmenter les crédits militaires !

M. André Giraud, ministre de la défense. Mais le problème européen, nous le sentons bien, est surtout franco-allemand. Saluons, là encore, la prescience du général de Gaulle. En effet, M. de Villepin nous rappelait que nous allions fêter bientôt le vingt-cinquième anniversaire du traité franco-allemand. Ce traité a été conclu le 22 janvier 1963 et, s'il n'a pas connu de développement, ce n'est pas la faute de la France. Je le précise afin de marquer que nous ne pouvons pas tout faire. Bien que le comportement du couple franco-allemand ne soit pas exclusif, il est, pour nous, d'une importance déterminante.

M. Giscard d'Estaing écrivait récemment : « La dissociation de l'Allemagne du système de défense occidental est le plus grand péril qui menace notre sécurité. » C'est certainement ce qu'avaient prévu ceux, de tout bord, qui ont travaillé avec acharnement à la construction de l'Europe. C'est certainement ce qu'avait prévu également le général de Gaulle en signant avec Konrad Adenauer le traité du 22 janvier 1963.

Par conséquent, il est essentiel qu'au cours des prochains jours nous fassions tout pour essayer de conserver la dynamique de la construction européenne, y compris dans la situation grave que nous connaissons, tout en sachant bien que nous ne sommes pas les seuls à pouvoir déterminer l'événement.

Comment ? Le Gouvernement français, me semble-t-il, a fait ce qui était en son pouvoir. On ne peut pas imaginer la construction d'une défense européenne s'il n'existe pas, d'abord, une conception commune au niveau des Etats sur la façon de se défendre ; c'est par là que tout commence.

Je rappelle que le Premier ministre, M. Jacques Chirac, a abordé ainsi le problème en déposant sur le bureau de l'Union de l'Europe occidentale, le 2 décembre 1986, le projet de charte de la sécurité européenne, qui a été assez bien accueilli. Nous attendons les réactions de nos partenaires. J'ai cité, hier, les résultats qui avaient été obtenus à la dernière réunion de Luxembourg ; espérons que les affaires vont progresser.

C'est bien par une conception politique commune que nous devons commencer. M. Virapoullé nous l'a indiqué hier, M. de Villepin y a beaucoup insisté en disant que le « national neutralisme » nous guettait et que nous n'avions pas beaucoup de temps pour construire l'Europe. C'est donc bien la discussion sur la conception de la politique commune qui va être l'élément essentiel dans les jours qui viennent.

Ensuite, nous pouvons imaginer - ce sera beaucoup plus facile - que s'établisse une coordination des conceptions militaires. Il n'est pas très difficile, pour les états-majors, lorsque les Gouvernements veulent la même chose, de trouver les voies et moyens d'y parvenir.

Je ne crois pas que la solution réside dans un renforcement de l'armement des forces conventionnelles franco-allemandes. A cet égard, M. Genton rappelait hier que l'évolution démographique de la République fédérale d'Allemagne ne s'y prêtait pas et que, de toute façon, seul le désarmement du Pacte de Varsovie permettrait de songer à se rapprocher de l'équilibre. Nous n'allons pas, nous démocraties, dépenser la même somme d'argent que les pays du Pacte de Varsovie en armes conventionnelles ! Cela ne correspondrait pas à notre mode de vie.

M. Pierre Laffitte. Très bien !

M. André Giraud, ministre de la défense. Si les conceptions militaires deviennent comparables, alors il nous restera - ce n'est pas le plus difficile - à développer l'efficacité industrielle sur laquelle plusieurs orateurs ont insisté hier, notamment MM. Robert, Genton, Rufin et Balarello. J'ai du mal à citer tous ceux qui ont évoqué l'Europe, car, en fait, vous l'avez presque tous mentionnée.

S'agissant de l'efficacité industrielle, j'insisterai sur un point. Pour moi, un avion français est un avion européen ; un avion britannique est un avion européen. En effet, on n'exige pas, pour qu'un avion mérite le qualificatif d'américain, qu'il soit construit pour moitié en Californie, pour un quart au Texas, pour un cinquième en Iowa, pour le reste en Virginie et au Nouveau-Mexique.

L'idée que ne serait européen qu'un armement « babélisé », c'est-à-dire probablement plus cher et moins cohérent qu'un armement conçu par des voies industrielles normales, est une

idée fautive. Je ne veux pas dire qu'il faille l'exclure, mais ce n'est certainement pas la solution unique ni forcément la meilleure si l'on imagine que, dans ces affaires-là, il faut être compétitifs, ce qui signifie, indirectement, mieux utiliser les sommes consacrées à la défense.

Il est vrai - je reprends des remarques faites par MM. Cabanel, de Villepin et Balarello - que nous devons nous soucier de maintenir notre niveau technologique. Toutefois, nous avons le plaisir de constater que, dans un certain nombre de domaines essentiels pour les armements, l'Europe n'est pas aussi pénalisée qu'on veut bien le dire et possède même de l'avance dans certains cas.

Voilà donc dans quel ordre pourrait être construite la défense européenne. Comme vous le voyez, elle passe d'abord par la réflexion politique, c'est-à-dire par l'information et l'opinion des peuples. Cette information est-elle correctement faite ? Je crains que non. Voilà pourquoi M. Genton et M. Rufin avaient raison de souligner l'importance de la lutte contre la désinformation.

Avec le développement de la communication, lutter contre la désinformation devient un impératif catégorique du maintien de la défense. De ce point de vue, les démocraties sont affaiblies. Il nous faut trouver des voies démocratiques pour éviter que des sources extérieures ne viennent « polluer » l'information de nos concitoyens. (M. de Villepin applaudit.)

Ces observations ont conduit certains orateurs à se demander si la loi était adaptable et, finalement, dans la mesure où nous voyons que des choses importantes risquent de bouger, si par hasard nous ne serons pas amenés à modifier notre texte avant même qu'il n'existe. Ma réponse est non ; notre loi est adaptable.

Qualitativement, nous avons fait un effort pour que les armements soient aussi polyvalents que possible par rapport à leurs conditions d'emploi. Je ne prétends pas que nos successeurs ne critiqueront pas tel ou tel point, selon la façon dont la situation aura évolué. Cependant, à mon avis, le mécanisme retenu de révision progressive et constante, combiné au souci marqué d'éviter que les programmes ne s'empilent mais plutôt de faire en sorte qu'ils s'enclenchent les uns derrière les autres, devrait nous valoir un texte convenable de ce point de vue.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je crois avoir apporté des réponses à l'essentiel sinon à la totalité des questions que vous aviez posées. A l'issue de cette réflexion, que pouvons-nous dire ? Nous avons un objectif précis, tout en prenant les mesures nécessaires pour que la France dispose d'une défense forte : maintenir la paix. Nous avons tous été émus par le message délivré hier par M. Virapoullé, un Français d'outre-mer. Souvent, la sagesse vient de cette partie de notre nation, qui est un peu plus menacée que les autres.

Nous voulons porter haut et fort le message civilisateur de notre pays. Nous voulons faire en sorte que l'Europe qu'unit tant de liens historiques qui font que, progressivement, nous nous sentons appartenir de plus en plus à cette culture, s'associe à cette action civilisatrice et en prenne le relais. Nous voulons que, plus généralement, les valeurs de la démocratie apportent pacifiquement aux hommes le cheminement vers un monde meilleur, respectant la dignité des humbles et des démunis et s'efforçant de leur rendre la vie plus facile. (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)

M. le président. Nous passons à la discussion des articles.

Article 1^{er} et annexe

M. le président. « Art 1^{er}. - Sont approuvées les orientations relatives à la politique de défense et à l'équipement des forces armées pour la période 1987-1991 décrites dans le document annexé à la présente loi. »

Le document annexé est ainsi rédigé :

ANNEXE A LA LOI DE PROGRAMMATION RELATIVE A L'ÉQUIPEMENT MILITAIRE POUR LES ANNÉES 1987-1991

« La France doit disposer des moyens de préserver son indépendance et de protéger l'intégrité de son territoire ainsi que ses intérêts vitaux, en particulier en Europe.

« L'armée française est l'armée de la nation, qui lui accorde sa confiance et se reconnaît en elle. A ce titre, le service national doit rester un fondement de notre politique de défense et la conscription continuer à former la base du recrutement.

« Aussi longtemps que la France sera exposée à une menace nucléaire et au déséquilibre des forces classiques en Europe, sa sécurité reposera sur la dissuasion.

« La dissuasion forme un tout. Il doit être fait en sorte qu'elle ne puisse être ni entamée, ni fractionnée, ni contournée.

« L'élément fondamental en est la dissuasion nucléaire stratégique dont le maintien au-dessus du seuil de crédibilité sera assuré par les actions suivantes :

« La poursuite de l'équipement des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins avec le système M4 ;

« La poursuite du durcissement et l'amélioration de la sûreté du réseau de communication et de commandement de nos forces nucléaires ;

« L'étude et la construction sans délai d'une nouvelle génération de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins dotés de performances améliorant leur discrétion et diminuant leur vulnérabilité ;

« L'amélioration du système d'armes emporté par les sous-marins et le développement d'un missile balistique nouveau, le M5, doté des caractéristiques suffisantes de pénétration pour faire face au progrès accompli par les défenses ;

« La préparation du remplacement des composantes nucléaires stratégiques, terrestres et pilotées, par le développement d'une nouvelle composante terrestre comportant un missile balistique léger capable de trajectoires tendues et doté d'une capacité de pénétration lui permettant d'atteindre des objectifs défendus ;

« L'acquisition de moyens d'observation par satellites qui permettront une capacité autonome d'évaluation des menaces et des crises ;

« La construction et le déploiement de navires à capacité anti-sous-marine, de bâtiments anti-mines et d'aéronefs de patrouille maritime en nombre suffisant pour garantir l'exécution et la sécurité des patrouilles des S.N.L.E.

« En outre la France continuera à disposer d'un armement nucléaire pré-stratégique défini à la fois par sa valeur d'ultime avertissement, avant le recours aux armes nucléaires stratégiques, et par son efficacité militaire propre. Le Président de la République décidera de son emploi en fonction de la situation politique et militaire du moment.

« La France doit également disposer de moyens conventionnels permettant de décourager toute action hostile qui pourrait être considérée comme non justiciable d'une riposte nucléaire. A cet effet, il faut que ces derniers puissent déceler, prévenir ou contrer rapidement de telles actions par des forces disposées à l'avance ou susceptibles d'intervenir à temps.

« Cette observation générale s'applique à différentes éventualités concernant la France et ses intérêts, en Europe et dans le monde.

« En Europe, la France qui contribue par sa stratégie de dissuasion à empêcher qu'un conflit n'y éclate, est fidèle à ses alliances. Elle conservera sa liberté d'action et de décision. Les forces françaises, destinées à jouer leur rôle au sein de l'Alliance, continueront à être organisées de telle sorte que leur engagement et leur commandement relèvent de décisions nationales.

« L'existence d'un déséquilibre entre les forces conventionnelles en présence ne peut être compensée, pour dissuader un agresseur éventuel de toute attaque, que par le lien entre les forces conventionnelles et la menace de recours aux armes nucléaires.

« Les forces françaises seront dotées des systèmes d'armes modernes leur permettant de remplir de manière efficace leurs missions en coopération avec les forces de nos alliés (notamment 1 100 chars, 500 pièces d'artillerie, 8 000 blindés, 500 hélicoptères et 450 avions de combat en ligne).

« L'organisation de ces forces sera telle qu'elles puissent intervenir, pour l'aviation dès les premières heures et pour les forces terrestres dès les tout premiers jours du conflit. Une partie sera dotée de moyens de combat et d'aéromobilité lui permettant de se projeter en quelques heures à grande distance de ses bases.

« La France doit aussi être protégée contre les menaces qui pourraient apparaître sur son territoire ou sur ses forces par voie aérienne ou maritime. Les menaces aériennes pouvant apparaître désormais à basse altitude, notre défense se dotera, pour y faire face, de moyens aéroportés de détection lointaine, ainsi que des moyens de détruire les aéronefs et missiles volant à basse altitude. La marine disposera de bâtiments et aéronefs suffisamment nombreux et modernes pour assurer la sécurité des approches maritimes (bâtiments anti-aériens, anti-mines et de lutte anti-sous-marine) et, en liaison avec nos alliés, la maîtrise des mers qui nous environnent (notamment 30 à 35 avions de patrouille maritime en ligne et une flotte de sous-marins nucléaires d'attaque).

« Les dotations des unités en munitions et en rechanges permettront de conserver au moins les normes d'activités de 1987 pour chacune des armées.

« Protégée ainsi contre les menaces qui pèsent sur elle et sur l'Europe, la France peut encore être menacée indirectement par des conflits modifiant les équilibres dans d'autres zones du monde, par exemple au Moyen-Orient, en Afrique, aux Caraïbes ou dans le Pacifique.

« La France entend pouvoir assurer sa présence dans le monde, faire respecter sa souveraineté là où elle s'exerce, protéger ses ressortissants, ses intérêts et ses lignes de ravitaillement essentielles, entretenir ses liens d'amitié, notamment avec les pays à l'égard desquels elle a contracté des engagements, et particulièrement les Etats africains auxquels la lient des accords de coopération et de défense.

« Pour l'essentiel, les forces définies au titre des missions précédentes fournissent les moyens d'atteindre ces objectifs. On veillera à ce que les caractéristiques suffisantes de polyvalence leur soient données à cet effet.

« En outre :

« Une attention particulière devra être portée au maintien de capacités de transport aérien appropriées (de l'ordre de 100 avions de transport en ligne) et de bâtiments de transport opérationnel ;

« Des dispositions seront prises, en liaison avec les compagnies de transport aérien et maritime civiles, pour mieux garantir, en cas de besoin, les transports à longue distance nécessaires.

« Afin d'assumer pleinement son rôle dans l'exécution des missions précédentes, la marine devra, en particulier, continuer à disposer d'un groupe porte-avions et d'un nombre adéquat de bâtiments de présence outre-mer.

« Le territoire national doit être protégé, en toutes circonstances, contre toutes les formes d'agression et d'insécurité. Les objectifs intéressant un adversaire sont répartis sur tout le territoire de la métropole et de l'outre-mer. Les menaces peuvent être très variées et se manifester dans certaines circonstances dès le temps de paix, pour prendre, en cas de conflit, la forme d'opérations de guerre diffuses, ou au contraire soudaines, intenses et localisées.

« A ces menaces, doivent répondre tout d'abord une protection passive appropriée de chaque point sensible, puis un dispositif de défense réparti sur l'ensemble du territoire, appuyé notamment sur la gendarmerie et utilisant les personnels de réserve vivant au voisinage des lieux concernés, enfin des moyens mobiles plus puissants susceptibles de faire face à des actions militaires localisées de plus d'envergure.

« Les moyens de mobilité et de transmissions de la gendarmerie seront développés.

« La protection de certaines installations essentielles pour la défense ou la vie du pays fera l'objet d'actions spécifiques.

« L'ensemble de ces actions recevra les équipements nécessaires.

« La politique de défense de la France doit prendre en compte certaines évolutions politiques ou technologiques.

« La France appelle de ses vœux un équilibre des forces entre les grandes puissances situé au niveau le plus bas possible. Les perspectives à cet égard ne permettent pas de penser que les données fondamentales des menaces qui pèsent sur la France connaîtront des changements qualitatifs et quantitatifs tels qu'elle puisse être amenée à modifier substantiellement la dimension de sa défense nucléaire stratégique.

« En revanche, on ne peut que constater l'existence d'armes chimiques abondantes et diversifiées utilisables par un agresseur éventuel en dépit des traités internationaux en vigueur. La France ne saurait renoncer définitivement à des

catégories d'armement que d'autres nations estiment avoir le droit de posséder, ni accepter de voir ses forces de défense paralysées par cet agresseur si celui-ci prenait l'initiative d'utiliser ses armes chimiques. Elle devra donc disposer d'une capacité dissuasive appropriée.

« Les progrès accomplis dans les technologies de l'espace entraînent une certaine évolution des concepts et des équipements de défense. La France se doit de veiller à en tirer les conséquences, d'autant plus que des efforts importants sont consacrés à ces technologies par les grandes puissances.

« Différents programmes feront appel à ces technologies : satellites d'observation, amélioration de la pénétration des têtes nucléaires, progrès de la défense aérienne et de la défense contre les missiles basse altitude. Les télécommunications spatiales seront développées afin de couvrir l'ensemble du déploiement de nos forces ; d'autre part, un effort spécial de recherche et de développement sera fait pour évaluer et exploiter les autres technologies militaires adaptées à la pénétration et à l'utilisation de l'espace.

« Jointes ou non aux progrès des satellites, les progrès de l'électronique et de différentes autres technologies sont de nature à transformer fondamentalement de nombreux aspects de la défense moderne : l'observation du champ de bataille, les communications, la vision de nuit ou par temps couvert, le guidage des projectiles, la détection, l'identification des trajectoires, le recueil de renseignement, les contre-mesures. Dans tout ce domaine des technologies modernes, la France veillera au maintien d'un niveau élevé de la recherche et des industries nationales, en s'attachant à développer la collaboration de l'ensemble de la communauté scientifique et en faisant bénéficier les jeunes du haut niveau ainsi obtenu en participant à des actions de formation appropriée. »

Par amendement n° 2, MM. Bécart, Garcia, Vizet, Mme Fost, les membres du groupe communiste et apparenté proposent de remplacer le treizième alinéa de l'annexe par les deux alinéas suivants :

« La France décide l'arrêt immédiat des essais nucléaires, car leur finalité ne relève pas de la dissuasion mais de l'utilisation de l'arme nucléaire.

« Elle se prononce, pour la même raison, contre les missiles nucléaires tactiques ou préstratégiques dotés ou non du neutron. »

La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. Par cet amendement, le groupe communiste entend souligner que la France se doit d'arrêter immédiatement les essais nucléaires, car leur finalité relève non plus de la dissuasion, mais de l'utilisation de l'arme nucléaire. Elle se doit, pour les mêmes raisons, de se prononcer contre les missiles nucléaires tactiques ou préstratégiques, dotés ou non de l'arme à neutrons.

Le développement que nous connaissons de l'armement tactique participe à la course aux armements et à la stratégie de l'agression ; il n'a rien à voir, en effet, avec l'exigence de dissuasion. Il remet même en question le concept de dissuasion en créant les moyens d'une guerre nucléaire limitée. C'est bien ainsi, d'ailleurs, que l'O.T.A.N., dont on connaît la stratégie agressive, considère l'armement tactique : un instrument privilégié pour une guerre limitée en Europe.

Il en est de même de l'armement neutronique, dont les effets démontrent qu'il s'agit bien plus d'une arme de champ de bataille que d'un engin destiné à dissuader d'engager un conflit ; c'est une arme à propos de laquelle, avec un sang-froid assez particulier, vous déclariez voilà quelques semaines, monsieur le ministre, qu'elle épargnerait « dans toute la mesure possible les populations civiles ».

Faire le choix du développement de ces armes est dangereux ; dangereux pour la paix, parce que cela signifie rendre possible une guerre qui ne manquerait pas de dégénérer en conflit nucléaire généralisé ; dangereux pour l'indépendance nationale, parce que cela signifie intégrer complètement le dispositif français de défense dans celui de l'O.T.A.N. et se mettre sous la direction de l'état-major américain.

Quant aux essais nucléaires, dont la finalité ne relève pas plus de la dissuasion, puisqu'en la matière il est démontré qu'il n'est plus nécessaire de se livrer à d'incessantes expérimentations, il est impérieux d'y mettre fin.

Et que l'on ne vienne pas nous dire que c'est du fait de l'existence de défenses antimissiles en Union soviétique que la majorité sénatoriale rejeterait notre amendement ! Cet argument ne tient pas devant la réalité des faits.

Compte tenu de l'importance de cet amendement n° 2, nous demandons un scrutin public.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jacques Genton, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. La commission, après avoir examiné cet amendement, a émis un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. André Giraud, ministre de la défense. Le Gouvernement y est également défavorable.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° 2.

M. Roger Romani. Je demande la parole, contre l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Romani.

M. Roger Romani. Après avoir lu la totalité des amendements déposés par le groupe communiste, je voudrais, avec beaucoup de sérénité, attirer l'attention de mes collègues de tous les groupes. En effet, je me demande pourquoi nous votons encore un budget de la défense ! Il me semble que le groupe communiste devrait plutôt demander spontanément la disparition de notre armée, la libération de tous les conscrits et, pardonnez-moi, monsieur le ministre, la disparition de votre poste !

Mme Danielle Bidard-Reydet. C'est excessif et dérisoire !

M. Roger Romani. Voulez-vous que je lise publiquement tous vos amendements, madame ?

M. le président. Je vous rassure tout de suite, monsieur Romani, ces amendements sont distribués et chacun peut les relire.

M. Roger Romani. Je demande seulement à nos collègues de bien écouter la présentation de chacun de ces amendements.

Tout à l'heure, l'orateur communiste évoquait l'indépendance nationale. Or, si nous adoptions ces amendements, nous n'aurions plus d'armée, et nous serions non seulement dépendants, mais peut-être même des esclaves. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 2, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe communiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 151 :

Nombre des votants	316
Nombre des suffrages exprimés	316
Majorité absolue des suffrages exprimés	159
Pour l'adoption	15
Contre	301

Le Sénat n'a pas adopté. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

Par amendement n° 3, MM. Bécart, Garcia, Vizet, Mme Fost, les membres du groupe communiste et apparenté proposent, au début du quatorzième alinéa de l'annexe, après les mots : « La France doit également disposer », d'insérer les mots : « d'arsenaux et établissements de l'Etat et ».

La parole est à Mme Bidard-Reydet.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Cet amendement a pour objet de réaffirmer notre capacité à disposer d'une défense nationale et, ce qui est lié, à avoir une industrie permettant de l'assurer.

Il existe une contradiction dans la politique de défense du Gouvernement entre l'augmentation des dépenses de l'Etat et le peu de cas que l'on fait des arsenaux. Mais cette contra-

diction est levée quand on sait que ces crédits supplémentaires vont être affectés au secteur industriel privé, à des achats à l'étranger, ou engagés dans des coopérations douteuses.

Cette politique va dans le sens des attaques portées contre les effectifs des arsenaux, le statut des travailleurs de l'Etat, voire les écoles d'accès à la formation et aux établissements.

Je voudrais donc rassurer M. le ministre : comme il peut le remarquer, nous sommes très attentifs à l'intérêt des travailleurs des arsenaux.

N'est-ce pas fondamentalement notre capacité à disposer d'une défense nationale et d'une industrie permettant de l'assurer qui est mise en cause ? C'est pour remédier à cela que nous demandons au Sénat d'adopter notre proposition.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jacques Genton, rapporteur. La commission rejette l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. André Giraud, ministre de la défense. Le Gouvernement rejette également cet amendement.

Je précise, pour le cas où Mme Bidard-Reydet ne le saurait pas, que 57 000 personnes travaillent dans les arsenaux et établissements d'Etat. Je ne crois donc pas nécessaire de dire qu'ils existent !

M. Paul Robert. Très bien !

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 3, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Par amendement n° 4, MM. Bécart, Garcia, Vizet, Mme Fost, les membres du groupe communiste et apparenté proposent de compléter *in fine* le quatorzième alinéa de l'annexe par la phrase suivante : « L'avion de combat futur Rafale y contribuera de façon importante. »

La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. Nous avons pris acte avec satisfaction, faut-il le dire, de l'annonce du principe - du principe seulement - de la réalisation de l'avion de combat futur Rafale.

Malgré tout, de graves incertitudes pèsent sur ce programme, notamment quant à la date de mise en service de cet avion.

Des incertitudes pèsent d'ailleurs aussi sur l'emploi puisque, d'ores et déjà, 900 suppressions d'emploi sont en cours chez Dassault. Neuf cents ; elles existent, monsieur le ministre !

Pourtant, les campagnes d'essais des démonstrateurs ont permis de mettre en évidence le haut niveau des capacités techniques de cet avion de l'industrie aéronautique française. L'évaluation conduite par le centre d'essais en vol, l'armée de l'air et la marine a conclu à une excellente adaptation de l'avion à l'utilisation opérationnelle aussi bien terrestre que navale.

La faisabilité du moteur M 88 a été confirmée. Aussi la définition de l'appareil doit-elle être finalisée pour permettre un lancement définitif du programme de développement de la cellule et du moteur, compatible avec une mise en service de l'avion dès 1996.

L'industrie aéronautique française est donc capable de réaliser l'avion de combat futur répondant aux besoins de la défense nationale. Depuis maintenant bientôt dix ans, la fiche programme de ce futur avion de combat est en cours de définition, avec, parallèlement, il faut bien le reconnaître, des tentatives de coopérations européennes.

Les reculs successifs de la décision de lancement du Rafale, dont j'ai déjà ici souligné les dangers, conduisent maintenant à envisager de louer ou d'acheter des avions américains F 18 pour remplacer les Crusader de la marine.

Quelle victoire ce serait, pour un pays qui a réalisé les Super-Etendard, que de commander des avions américains !

Une telle décision handicaperait dès le départ les perspectives de développement du Rafale. Après l'achat des A.W.A.C.S. américains pour le système de détection aéroporté et avec le projet de commande des avions cargos Hercules, votre ministère ne s'illustre pas de manière particulièrement brillante dans la défense de l'indépendance nationale et dans le soutien à l'industrie aéronautique française.

Le président du groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales, M. Jacques Bénichou, a annoncé récemment, lors d'une conférence de presse, que la S.N.E.C.M.A. proposait 50 p. 100 du réacteur M 88 à des entreprises étrangères, à condition qu'elles aient le savoir-faire.

Par ailleurs, la création du groupement d'intérêt économique regroupant actuellement Dassault, la S.N.E.C.M.A. et Thomson est présentée soit comme la mise en place d'une structure visant à favoriser et à améliorer une coopération franco-française, soit comme une instance permettant l'internationalisation du programme.

Une réelle collaboration existait déjà entre les différents constructeurs pour la réalisation des Mirage. Cette coopération franco-française doit être, selon nous, poursuivie par le lancement en série du Rafale.

En revanche, l'intérêt national n'a rien à gagner à un G.I.E. européen, qui constituerait une étape dans la mise en place d'une politique de coproduction européenne des armements, politique dont nous ne voulons à aucun prix, mais qui a été réclamée ici à l'unisson par tous les orateurs des groupes de droite.

Notre crainte n'est d'ailleurs pas injustifiée. Dans la lettre du président des avions Marcel-Dassault, on apprend que le Rafale est baptisé A.C.E. - Rafale D - avion de combat européen. Dans la même lettre, on apprend que le G.I.E. est une structure d'accueil indispensable à une coopération européenne.

Par ailleurs, le Gouvernement - ce n'est pas un mystère - envisage la vente d'une part des actions qu'il possède dans le capital de la société des avions Marcel-Dassault. En 1988, il pourrait vendre 7 p. 100 du capital à des groupes français ou étrangers. La recette - 1 milliard de francs - serait destinée à financer une partie des programmes militaires. Il s'agit là, selon nous, d'une véritable braderie et d'un renforcement des intérêts privés dans l'industrie aéronautique française.

Dans la mesure où vous déclarez que la France ne fera pas d'économies dans la coproduction de ces matériels, ces choix correspondent à des motifs politiques, qui mettent en cause le développement à long terme de l'industrie aérospatiale française.

A travers ces événements, est posé le problème de la maîtrise nationale industrielle et commerciale de l'aviation militaire.

L'autonomie d'un pays en matière de défense nationale dépend de sa maîtrise de la conception et de la fabrication des matériels militaires majeurs. Dans le domaine de l'aviation, l'indépendance nationale repose sur la capacité d'étude et de réalisation d'un avion militaire complet à chaque génération.

D'ailleurs, des personnalités du monde aéronautique, et non des moindres, ont aussi affirmé ce principe. Ainsi, M. Ravaud déclarait, il y a quelques années : « Il est normal de coopérer, lorsqu'un ensemble aussi vaste fait appel à des investissements importants, des soutiens financiers complexes. Par contre, et là je parle pour la France en particulier, il est vital que, dans le domaine militaire notamment, nous conservions un certain nombre de programmes intégralement nationaux. »

Enfin, la capacité d'étude et de réalisation d'un avion complet, base indispensable pour toute industrie aéronautique majeure, passe par le lancement du programme Rafale M 88, et la satisfaction des besoins de l'armée de l'air française par sa production complète.

Il est possible, monsieur le ministre, en partant de ce postulat, d'établir une stratégie de coopération à long terme avec de multiples pays de par le monde, pour leurs besoins propres, l'industrie française conservant ainsi son savoir-faire entier. Seule la maîtrise nationale peut permettre la coopération diversifiée avec des pays étrangers, dans un cadre d'intérêt mutuel, avec une logique différente de celle du commerce mercantile des armes.

L'industrie aéronautique est donc - et a toujours été - un atout politique majeur, qui peut conforter la place de la France sur la scène internationale, y compris pour faire avancer des solutions de paix.

En un mot, la meilleure chance de préserver la paix, c'est, monsieur le ministre, de préserver la souveraineté de notre pays.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jacques Genton, rapporteur. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. André Giraud, ministre de la défense. Le Gouvernement demande le rejet de l'amendement.

M. Jean Francou. Je demande la parole, contre l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Francou.

M. Jean Francou. Le parti communiste veut faire croire aux ouvriers et aux ingénieurs de Dassault, aux ouvriers et aux chercheurs de l'aérospatiale, aux ouvriers de nos arsenaux de l'armée de terre et de la marine qu'il est le défenseur de leur emploi. Or, les représentants communistes ont, dans cette assemblée, rejeté les crédits de la défense nationale, qui, justement, allaient, cette année, permettre de créer des emplois dans les arsenaux, dans l'aérospatiale et aux usines Dassault.

M. Jean-Luc Bécart. Voilà autre chose !

M. Jean Francou. Ils ont non seulement refusé ces crédits, mais ils ont demandé le désarmement unilatéral de notre pays, désarmement qui condamnerait tous ces arsenaux et établissements à la fermeture et au débauchage.

M. Jean-Luc Bécart. Ce n'est pas sérieux !

M. Jean Francou. Je crois que, trop longtemps, le parti communiste a pris les ouvriers et les ingénieurs des sociétés nationalisées ou privées qui travaillent pour l'armement pour des imbéciles. Mais ce temps-là est fini !

Mme Danielle Bidard-Reydet. Ce n'est pas notre langage !

M. Xavier de Villepin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de Villepin, pour explication de vote.

M. Xavier de Villepin. Je voudrais relever le mot « braderie » qui a été utilisé.

Nous avons toute confiance dans notre Gouvernement et dans le ministère de la défense pour les négociations qu'ils mènent. Je prendrai simplement l'exemple des A.W.A.C.S., qui ont été achetés à l'étranger par nécessité. Mais le ministère de la défense a obtenu des compensations très importantes pour notre pays, compensations qui induisent des retombées technologiques pour la France et qui, en définitive, serviront l'emploi des ouvriers français. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Mme Danielle Bidard-Reydet. Trois millions de chômeurs !

M. le président. Madame, voulez-vous la parole ? Prenez-là, je vous en prie.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Vous me la proposez si gentiment que je ne peux vous refuser ce plaisir. (*Sourires.*)

M. le président. Si ce n'est que pour me faire plaisir, vous pouvez y renoncer. (*Nouveaux sourires.*)

Mme Danielle Bidard-Reydet. Je suis frappée d'entendre mes collègues défendre avec tant de flamme l'emploi des ouvriers français, alors qu'il y a actuellement trois millions de chômeurs ! Alors, qui attaque l'emploi dans ce pays ?

M. Jean Francou. Mauroy !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'amendement n° 4, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Par amendement n° 5, MM. Bécart, Garcia, Vizet, Mme Fost, les membres du groupe communiste et apparenté proposent de rédiger comme suit le trente-sixième alinéa de l'annexe :

« La France, conformément aux exigences de la paix et au droit international, s'engage à ne pas produire ni stocker d'armes chimiques. »

La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. Par cet amendement, le groupe communiste entend affirmer qu'en aucun cas la France ne doit produire ni stocker d'armes chimiques.

Alors que tout devrait conduire notre pays à contribuer au désarmement, la présente loi de programmation annonce, en effet, que la France pourrait disposer rapidement de cette capacité. Cette décision soudaine, jamais envisagée jusque-là, suscite deux remarques.

Elle confirme d'abord le changement de doctrine de la France à l'égard de la dissuasion nucléaire. Jusqu'à présent, aux termes de cette doctrine, toute agression majeure contre notre territoire, qu'elle soit nucléaire, chimique ou conventionnelle, était justiciable d'une menace de représailles nucléaires. Il en est autrement aujourd'hui. Ici aussi, on constate le rapprochement avec la doctrine de la riposte graduée de l'O.T.A.N., qui est fondamentalement agressive.

Cette décision apparaît ensuite comme le symbole du refus du Gouvernement de s'écarter de la course aux armements. Il est tout de même symptomatique que la France décide cette production quand il est question de réduire, d'éliminer les menaces nucléaires pesant, de part et d'autre, de par le monde, d'engager des processus de désarmement s'agissant des différentes armes. Si c'est un symbole, ajoutons qu'il est particulièrement intolérable - que l'on se réfère à l'histoire de l'emploi de ce type d'armes !

Et, de grâce, ne tentez pas une fois encore d'esquiver le débat au fond en prétendant que les stocks d'armes chimiques seraient à l'Est !

MM. Xavier de Villepin et Emmanuel Hamel. Ils le sont !

M. Jean-Luc Bécart. Un peu de calme, messieurs !

M. Xavier de Villepin. Cinq cent mille tonnes, ce n'est pas rien !

M. Jean-Luc Bécart. Si vraiment vous voulez les faire disparaître...

M. Roger Romani. Aidez-nous !

M. Emmanuel Hamel. Demandez à M. Gorbatchev !

M. Jean-Luc Bécart. ... eh bien ! votez notre amendement, messieurs de la majorité sénatoriale, au lieu de répondre par des propos provocateurs et outranciers !

M. Emmanuel Hamel. Pas de désarmement unilatéral ! Cela n'a rien de provocateur.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Nous sommes tout à fait d'accord !

M. Jean-Luc Bécart. Je vous invite à saisir l'occasion, publique, internationale, de réelle négociation offerte par le gouvernement soviétique.

M. Roger Romani. M. Marchais l'a peut-être demandé à M. Gorbatchev !

M. Jean-Luc Bécart. Pour vous permettre de vous prononcer clairement, je demande, au nom de mon groupe, un scrutin public sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jacques Genton, rapporteur. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. André Giraud, ministre de la défense. Avant que le Sénat se prononce par scrutin public sur cet amendement, je veux répéter deux choses.

Tout d'abord, notre objectif est la disparition des armes chimiques. J'ai rappelé que c'est la France qui a été le principal animateur des négociations pour l'interdiction des armes chimiques. C'est elle qui a joué le premier rôle pour le traité de 1925. Encore tout récemment, elle a joué un rôle dans la relance des conversations de Genève.

Il ne doit donc y avoir aucun malentendu. Le fait que nous ne voulions pas être en état d'infériorité ne doit pas faire oublier cet élément fondamental et prioritaire de notre politique.

Cela dit, au cas où les actuelles conversations destinées à faire disparaître les stocks, dont l'existence vient d'être officiellement reconnue par les responsables de l'Est, n'abouti-

raient pas, la loi permet à la France de se doter de ce qui est qualifié de « capacités dissuasives appropriées », l'expression étant précisément choisie pour qu'il ne puisse pas y avoir de malentendu sur le fait que notre seul objectif est la dissuasion.

Le Président de la République a déclaré publiquement, avec l'accord complet du Gouvernement, qu'il n'y avait aucune raison que la France soit privée d'un type d'armes dont d'autres se doteraient de façon durable.

C'est pourquoi le Gouvernement rejette cet amendement. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 5, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe communiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 152 :

Nombre des votants	316
Nombre des suffrages exprimés	316
Majorité absolue des suffrages exprimés	159
Pour l'adoption	15
Contre	301

Le Sénat n'a pas adopté.

Par amendement n° 6, MM. Bécart, Garcia, Vizet, Mme Fost, les membres du groupe communiste et apparenté proposent de supprimer la dernière phrase du trente-huitième alinéa de l'annexe.

La parole est à Mme Bidard-Reydet.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Par cet amendement, le groupe communiste entend s'opposer à toute perspective de militarisation de l'espace sous quelle que forme que ce soit, I.D.S. ou I.D.E. Cette perspective apparaît, en effet, dans le projet de loi de programmation militaire, puisqu'il est annoncé dans la dernière phrase de l'avant-dernier alinéa de l'annexe « qu'un effort spécial de recherche et de développement sera fait pour évaluer et exploiter les autres technologies militaires adaptées à la pénétration et à l'utilisation de l'espace ».

Pour la première fois, des crédits sont donc inscrits dans cet objectif. C'est pourquoi nous proposons la suppression de cette phrase.

En effet, le parti communiste français et ses élus sont résolument pour la paix, pour le désarmement. Ils choisissent la vie contre la mort. Qu'on ne vienne pas nous opposer, comme on l'a fait tout à l'heure, que nous serions contre les efforts de modernisation des forces françaises.

Nous souhaitons qu'un débat s'instaure, un réel débat, mais qu'il ne se résume pas en une falsification, comme il est trop aisé de le faire, de nos positions.

Nous sommes pour la détente et pour le désarmement, c'est vrai. Nous sommes pour la concrétisation de grandes négociations internationales permettant d'avoir un monde de paix entre les hommes.

L'I.D.S., comme M. le ministre le rappelait tout à l'heure, est un enjeu capital, ce qui justifie notre amendement.

Pour clarifier les positions de la Haute Assemblée, au nom du groupe communiste, je demande un scrutin public sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jacques Genton, rapporteur. Elle est défavorable à cet amendement, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. André Giraud, ministre de la défense. Monsieur le président, le Gouvernement est simplement surpris que le parti communiste soit opposé à un effort spécial de recherche et de développement. Cela étant, il est défavorable à cet amendement.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 6, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe communiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 153 :

Nombre des votants	316
Nombre des suffrages exprimés	316
Majorité absolue des suffrages exprimés	159
Pour l'adoption	15
Contre	301

Le Sénat n'a pas adopté.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'annexe mentionnée à l'article 1^{er}.

(L'annexe est adoptée.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de l'article 1^{er} et de l'annexe.

(L'ensemble de l'article 1^{er} et de l'annexe est adopté.)

Articles 2, 2 bis, 3 et 4

M. le président. « Art. 2. - Les crédits de paiement pour l'équipement des forces armées au cours des années 1987-1991 sont ainsi fixés :

CRÉDITS DE PAIEMENT (En millions de francs 1986)

	1987	1988	1989	1990	1991
Crédits de paiement.....	84 127	89 100	94 450	100 120	106 200
Dont crédits de fonds de concours provenant de cessions d'actifs.....	»	2 300	800	800	800

« Ces crédits exprimés en francs 1986 seront actualisés chaque année par application de l'indice des prix du produit intérieur brut marchand retenu par le rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances pour chacune des années considérées.

« Les autorisations de programme seront déterminées annuellement en cohérence avec cet échéancier. » - (Adopté.)

« Art. 2 bis. - Un état évaluatif par chapitre de rattachement du montant des fonds de concours mentionnés à l'article 2 est soumis au Parlement à l'occasion de la présentation du budget pour chacun des exercices auxquels ils sont rattachés, conjointement à l'annexe explicative relative au budget de la défense mentionnée à l'article 32 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances. » - (Adopté.)

« Art. 3. - Le Gouvernement déposera, à l'ouverture de la première session ordinaire de 1988-1989, dans les mêmes formes que la présente loi, un projet de loi qui proposera, si nécessaire, de modifier les crédits de paiement qu'il est prévu d'inscrire aux titres V et VI du budget du ministère de la défense pour les années 1989, 1990, 1991, et indiquera les crédits de paiement susceptibles d'être inscrits pour les années 1992 et 1993. » - (Adopté.)

« Art. 4. - La loi n° 83-606 du 8 juillet 1983 portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988 est abrogée. » - (Adopté.)

M. André Giraud, ministre de la défense. Je demande la parole.

M. le président. La parole à M. le ministre.

M. André Giraud, ministre de la défense. Le Gouvernement demande un scrutin public sur l'ensemble du projet de loi.

Vote sur l'ensemble

M. le président. Avant de mettre aux voix l'ensemble du projet de loi, je donne la parole à M. Cabanel, pour explication de vote.

M. Guy Cabanel. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les sénateurs de l'union des républicains et des indépendants voteront sans aucune hésitation le projet de loi de programmation militaire pour les années 1987-1991.

Malgré l'incertitude qui plane actuellement du fait des négociations soviéto-américaines, ce projet de loi est bien conforme aux exigences d'une politique de défense nationale autonome dans le respect des alliances de la France, fondée sur la dissuasion. Il correspond donc bien à la définition de cette politique telle qu'elle a été donnée dès 1959.

Ce projet de loi est ambitieux par l'importance de son enveloppe financière globale - 474 milliards de francs - par son libellé en crédits de paiement et surtout en francs constants. D'ailleurs, ces trois critères sont une garantie de bonne exécution.

Ce projet de loi est original en ce sens que ne s'adressant qu'aux équipements militaires il évite les manipulations entre le titre III et le titre V. Cependant, les sénateurs de l'union des républicains et des indépendants souhaitent vivement que le titre III ne soit pas négligé, qu'il ne soit pas, en quelque sorte, un ballast de décompression du budget de la défense.

Enfin, ce projet de loi est réaliste en raison des vingt-sept programmes majeurs retenus, de son adaptabilité annuelle et aussi de la possibilité, qui est ainsi donnée par la réflexion annuelle, de suivre l'évolution des technologies des armes.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre groupe votera ce projet de loi qui permettra d'aborder avec sérénité une période d'incertitude, compte tenu de l'évolution d'une négociation très importante pour le devenir de l'Europe. Nous faisons confiance au Gouvernement dans l'application de cette loi, qui est bien dans la continuité de la politique de défense nationale autonome de la France. (Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et de la gauche démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Didier.

M. Emile Didier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mes amis MM. Max Lejeune et Paul Robert ont déjà eu l'occasion, lors de la discussion générale, de faire part de leurs observations concernant le projet de loi en discussion. Je me contenterai donc d'aborder tout particulièrement le problème des équipements militaires.

Je note que, en avance sur le vote de la loi, le budget de 1987, premier de la période 1987-1991 qui est couverte par la programmation, se caractérise par une augmentation de 11 p. 100 des crédits d'équipement. Ce chiffre est important dans la conjoncture économique actuelle et au regard de l'augmentation de l'ensemble des budgets civils, qui n'est que de 1,83 p. 100.

Pour ce qui est des quatre budgets militaires à venir, l'augmentation des crédits d'équipement est fixée à 6 p. 100 par an. J'ajoute que ces chiffres sont évalués en francs constants, à la valeur de 1986, ce qui assure ainsi un suivi des décisions que nous prenons aujourd'hui et permet une éventuelle adaptation à une nouvelle conjoncture internationale.

Voilà certes une base stable et un texte qui exprime la priorité donnée à notre effort de défense. En cinq ans, le volume des crédits d'équipements se sera accru de 40 p. 100, ainsi que l'indique le rapport pour avis de la commission des finances.

Le rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a rappelé dans son exposé détaillé les programmes majeurs qui sont couverts par la nouvelle programmation ; je ne m'y étendrai pas, mais je veux souligner que tous traduisent - je l'espère - la volonté de la France de maintenir non seulement sa capacité de dissuasion par la possession d'armements nucléaires stratégiques suffisants, mais aussi un armement nucléaire tactique - on dit maintenant « préstratégique » - gardant toute sa signification d'avertissement grâce à l'importance du dommage militaire qu'il peut infliger.

Quant à nos armements conventionnels, dont la manœuvre doit rester couplée avec la menace nucléaire, il est nécessaire que le projet de loi leur donne et la place et les moyens financiers nécessaires pour le maintenir au niveau qu'exigerait une situation créée par des accord auxquels nous n'aurions pas participé.

Cependant, tout en donnant notre approbation au programme d'équipement de nos forces que nous présente le Gouvernement, je voudrais conclure par une remarque, très importante à mon avis, quitte à être accusé de revenir sur un sujet déjà amplement traité.

Le projet de loi ne concerne que le titre V des budgets à venir puisqu'il ne porte que sur l'équipement ; je le reconnais bien volontiers, mais nous savons tous combien l'exécution d'un programme est profondément, fondamentalement, subordonnée aux conditions dans lesquelles vivent et travaillent les hommes qui en assurent la réalisation.

Si la programmation de nos équipements me paraît assurée par le projet de loi, le Gouvernement devra veiller à ce que, à aucun moment, dans le cadre d'enveloppes budgétaires globales insuffisantes, la condition militaire, l'instruction et l'entraînement ainsi que la vie quotidienne des personnels ne soient sacrifiés. L'excuse invoquée pour justifier les échecs des programmations précédentes était l'incompressibilité des crédits de fonctionnement qui, en période d'inflation, entraînait une réduction sans plafond des dépenses d'équipement. Le Parlement devra veiller jalousement à ce que ce ne soit pas dans la voie inverse que s'engage notre effort de défense.

Les crédits d'équipement ne doivent pas manquer d'alimenter les moyens nécessaires d'une partie de l'armée, je veux parler de la gendarmerie nationale. Elle assure avec succès la recherche et l'exploitation du renseignement, le contact le plus permanent avec les élus et la population.

Les élus, en particulier les maires des petites communes, défendent leur brigade avec l'acharnement que vous connaissez, monsieur le ministre, en particulier lorsqu'il s'agit de transférer ou de regrouper dans des départements peu peuplés les moyens existants. Ce serait une erreur que de participer à une désertification latente de nos cantons de montagne.

Sous le bénéfice de ces observations, le groupe de la gauche démocratique, dans son ensemble, votera le projet de loi qui nous est soumis. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, au terme de cet important et grave débat, il convient de souligner la qualité et la hauteur des interventions des orateurs de tous les groupes qui, à l'exception de ceux du parti communiste, ont exprimé leur volonté de promouvoir une défense nationale à la mesure des risques qui continuent de menacer la paix en Europe et notre sécurité.

Il importe aussi de remercier et de féliciter le Gouvernement qui, par ce texte, a démontré sa volonté d'exercer toutes les responsabilités qui lui incombent dans le domaine de la défense.

Il s'agissait aujourd'hui de redonner à la défense nationale une priorité tenant compte des contraintes de la situation économique. En 1991, la part du produit intérieur brut consacrée à la défense deviendra supérieure au niveau atteint en 1982, dégradé, hélas ! depuis lors. Monsieur le ministre, vos choix dans l'achèvement des programmes lancés comme dans le renouvellement des matériels anciens s'imposent. Notre armée doit faire appel aux techniques de pointe.

Ce projet de loi, que le groupe du R.P.R. votera sans hésitation, comblera des retards accumulés de 1982 à 1986. Il sera un signe de confiance dans notre armée, notre marine, notre aviation et envers tous ceux qui servent sous les plis du drapeau.

Assurer l'indépendance nationale par la dissuasion, participer à un niveau convenable à la défense de l'Europe, assurer la sécurité du territoire de la métropole comme des terres françaises d'outre-mer, manifester notre soutien actif à la paix en Europe dans le cadre d'alliances ou d'accords de coopération avec nos alliés européens et atlantiques, tout cela exige un effort important que, grâce à vous, monsieur le ministre, le Gouvernement entreprend.

En conclusion, je rappellerai ce que déclarait le M. Premier ministre en avril 1986 : « Il importe, disait Jacques Chirac, que, à tous les niveaux, des hommes compétents, disponibles et dynamiques se consacrent à la défense du pays. Une armée fière de ses traditions de valeur militaire, une armée moderne dans ses entreprises doit disposer des moyens nécessaires à l'exercice de ses responsabilités afin d'être l'instrument sûr et indiscuté de la volonté de paix et d'indépendance de notre pays ».

Monsieur le ministre, le contenu de la loi que vous nous proposez aujourd'hui étant la traduction même de cette volonté d'inspiration gaullienne, vous ne serez pas surpris que le groupe du rassemblement pour la République approuve ce texte sans réserve et le vote à l'unanimité. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. de l'U.R.E.I., de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à Mme Bidard-Reydet.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout d'abord, j'apporterai une précision d'ordre général : les attitudes peuvent varier en fonction de l'évolution de la réalité et du climat international. Je suis étonnée que cet aspect des choses ait échappé à M. le ministre. En effet, c'est au moment où l'on parle sérieusement de négociations sur le désarmement que le Parlement français va accepter d'accroître les crédits militaires.

Quant à notre intérêt pour la recherche et le développement, c'est, monsieur le ministre, l'objet même de mon explication de vote.

Au cours de la discussion de ce projet de loi, les collègues de mon groupe ont expliqué les raisons de l'opposition des communistes à une participation plus importante de la France à une course démentielle aux armements.

L'accroissement des dépenses prévues par ce projet de loi renforce l'augmentation des crédits de la recherche militaire votés dans la loi de finances pour 1987. Ces crédits ont progressé de 19,28 p. 100 en 1986. Ils représentent plus de 38 p. 100 du financement budgétaire de la recherche et du développement. Dans le même temps, le budget civil de la recherche développement est en baisse en francs constants.

Ces 38 p. 100 correspondent à des chiffres bruts. En réalité, le pilotage des programmes de recherche est plus important si l'on tient compte du fait que ces crédits ne concernent ni les investissements en matériel ni les salaires, qui sont assurés par le budget civil.

Il est donc à craindre que la militarisation de la recherche ne suive la progression des crédits attribués aux forces armées.

Nous ne nions pas la nécessité d'une recherche militaire qui, s'inscrivant dans une politique de défense, assure la souveraineté de la France. Mais là, il s'agit d'autre chose ! Comme cela a été dit, il s'agit de développer un armement de type offensif, avec les graves dangers que cela comporte à notre époque.

A contrario, une politique d'initiatives en faveur du désarmement et de la paix permettrait de libérer des moyens considérables qui pourraient être utilisés, en partie, au développement de la recherche civile en vue de satisfaire les besoins des hommes. En effet, contrairement à une idée avancée régulièrement, les recherches militaires induisent peu de retombées dans le domaine civil.

Par ailleurs, la recherche militaire s'accompagne du secret, du cloisonnement. Elle met en cause la nécessaire coopération franco-internationale. Dans certains laboratoires, des stagiaires n'ont plus accès à l'utilisation de certains ordinateurs, des délégations ne peuvent plus y effectuer de visites.

M. Emmanuel Hamel. Heureusement !

Mme Danielle Bidard-Reydet. Il existe des zones réservées de circulation. Des publications ne sont plus autorisées ou ne le sont qu'avec l'accord des donneurs d'ordres. On peut parler de laboratoires à régime restrictif.

A terme, on entraîne la science française vers une certaine sclérose.

Pour se développer, la science a besoin d'ouverture, de rencontres, d'échanges, d'informations, de transparence, de décloisonnement et de démocratie. Par définition, elle est universelle. Toute entrave à cette universalité ne peut que freiner son essor. La science a besoin de la paix, d'un climat de détente et de coopération.

Une partie de la recherche industrielle est également dominée par le militaire. C'est le cas, par exemple, de l'industrie aéronautique et de l'électronique professionnelle. La faiblesse de la recherche industrielle en France, malgré les aides diverses, sous contrôle de l'Etat, ne peut être dynamisée par la fabrication des armements. Aux Etats-Unis même, de nombreux scientifiques s'interrogent sur l'initiative de défense stratégique du président Reagan. Ils la considèrent comme dangereuse, irréalisable et déstabilisante. Ils estiment que les crédits mis à la disposition des militaires représentent un gaspillage de savoir-faire technique et un handicap économique certain.

Ainsi, près de 7 000 d'entre eux dont trois prix Nobel ont signé des pétitions et s'engagent à ne pas solliciter de contrats liés à l'I.D.S.

En France aussi, des scientifiques sont convaincus qu'il n'y aurait pas de vainqueurs en cas de guerre nucléaire. Le résultat prévisible serait non seulement la disparition des belligérants, mais aussi, sans doute, l'extinction de la vie sur la planète.

De la même façon, une part importante des crédits de recherche mis à la disposition du secteur militaire renforce l'attitude du « secret-défense », qui est contraire à l'esprit scientifique. En fait, c'est l'identité même du chercheur scientifique, homme d'échange et de confrontation, qui est mise en cause sur le fond. Bon nombre de chercheurs scientifiques s'engagent sur l'appel lancé par le parti communiste et condamnent toute participation de la communauté scientifique à la course aux armements.

Aujourd'hui, le chef d'Etat d'une des deux plus grandes puissances mondiales propose d'ouvrir les discussions avec comme objectif « la destruction des armes atomiques d'ici à l'an 2000, la destruction de toutes les armes chimiques, la révision à la baisse des armes conventionnelles ».

Ces propositions peuvent assurer la survie de l'humanité. En accroissant l'effort militaire comme elles acceptent de le faire, les forces politiques du pays, à l'exception du parti communiste, engagent la France à contre-courant de l'histoire.

La paix, la réorientation de la recherche dans le sens du développement de l'homme, voilà une chance historique à saisir. Il est temps d'en finir avec cette attitude préhistorique qui consiste à régler les conflits par la menace et la force. Il serait temps d'apprendre à gérer différemment les désaccords et d'instaurer de nouveaux rapports entre les pays, entre les hommes eux-mêmes.

M. Emmanuel Hamel. Allez le dire aux Afghans !

Mme Danielle Bidard-Roydet. Sachons devenir des nations adultes. Votre projet de loi tourne le dos à ces perspectives. C'est pourquoi, avec mon groupe, je voterai contre.

M. le président. La parole est à M. Méric.

M. André Méric. J'ai suivi ce débat, qui m'a paru très important. J'en ai tiré quelques enseignements, comme j'en avais tiré de ma vie de militant et de combattant.

J'ai ainsi entendu critiquer l'accroissement des budgets militaires. Mais si l'on n'agit pas ainsi, notre armée ne pourra suivre l'évolution de la recherche et son efficacité diminuera. Or, pour que la paix, l'indépendance et la défense de nos libertés soient assurées au sein de la société actuelle, où les lois du marché que sont le profit et la puissance de l'argent dominant toute l'évolution économique du monde, il importe, à nos yeux, que notre pays puisse disposer d'une armée puissante, toujours et sans cesse modernisée.

J'appuierai cette affirmation par deux événements que j'ai vécus. Le premier est la guerre d'Espagne. Je puis déclarer ici que, si les armées républicaines avaient disposé du matériel et de la puissance de feu dont disposait le général Franco, jamais celui-ci n'aurait pu imposer une dictature à l'Espagne.

Le second événement est la guerre de 1939-1945, à laquelle j'ai participé et où, en quelques semaines, j'ai obtenu et la Croix de guerre et la médaille militaire. Eh bien, si l'armée française avait disposé en 1939 des mêmes moyens modernes de guerre que l'Allemagne nazie, jamais la France n'aurait été occupée.

Telle est la grande leçon que je tire de ces deux événements. Voilà pourquoi je voterai ce projet de loi. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées de la gauche démocratique, de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme notre président de groupe, M. Méric, vient de le dire de façon très émouvante, nous voterons ce texte.

En effet, malgré les réserves que nous avons émises, notamment sur l'absence dans cette loi des crédits du titre III, malgré les insuffisances que nous avons évoquées lors de la discussion générale, malgré les réserves sérieuses qui ont été les nôtres vis-à-vis de l'abrogation de la loi de programmation en cours d'exécution - situation qui ne connaissait pas de précédent, car, lorsqu'en 1981 la gauche est arrivée au pouvoir, une telle initiative n'avait pas été prise - malgré toutes ces réserves, nous voterons ce projet de loi de programmation.

Hier, le porte-parole du groupe du R.P.R., M. Yvon Bourges, a prononcé un violent réquisitoire contre l'action du gouvernement socialiste en matière militaire. Si j'en avais eu la possibilité, j'aurais renvoyé M. Bourges aux pages 7 et 8 de l'excellent rapport de notre commission, où est évoquée, à notre demande, la loi de programmation de 1977-1982 : « La programmation 1977-1982 n'avait pas été tenue, en grande partie à cause de l'impossibilité de maîtriser une inflation qui a été supérieure aux prévisions... » - l'inflation, nous l'avons réduite, et je n'aurai pas la cruauté de rappeler dans quelles proportions ! - « ... En l'occurrence, c'est l'équipement qui a pris un retard considérable, dans l'application de la loi 1977-1982, en raison du caractère peu compressible des dépenses de fonctionnement. » Voilà de quoi relativiser le réquisitoire que j'évoquais à l'instant !

J'avoue, pour ma part, avoir préféré la modération des propos que M. le ministre de la défense a tenus tout à l'heure à cette tribune lorsqu'il convenait que « ses prédécesseurs ont fait de leur mieux pour maintenir l'effort de défense de la France ». Gardons-nous, en matière militaire, mes chers collègues, de tout manichéisme et de toute exploitation politicienne. Ce serait fort mal venu !

Vous avez évoqué, monsieur le ministre, la parfaite continuité de la politique suivie en matière militaire. Nous trouvons cette expression tout à fait pertinente. C'est parce que nous nous situons dans cette continuité - les choix du Président de la République l'attestent - et que nous sommes les seuls à être réellement cohérents en la matière - n'avons-nous pas voté les lois de programmation de 1983 et de 1987, alors qu'à l'époque la droite n'avait pas voté celle de 1983...

M. Emmanuel Hamel. Je l'avais votée !

M. Jean-Pierre Bayle. ... et que, si les communistes avaient voté le texte de 1983, ils n'entendent pas adopter celui d'aujourd'hui - que le groupe socialiste, seul cohérent, je le répète, en la matière, votera ce projet de loi.

M. le président. La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais revenir sur l'un des aspects particulièrement symboliques de ce projet de loi : la décision selon laquelle la France pourrait disposer d'un stock d'armes chimiques.

Une telle décision, alors même que des perspectives de désarmement sont ouvertes, est, à notre avis, mal venue. Elle marque bien la volonté de ce pays de participer à la tension internationale car jamais, jusqu'à présent, la France n'avait souligné la nécessité de se doter d'un tel armement. Jamais elle n'avait évoqué les armes chimiques des autres pour réclamer l'installation des Pershing et des Cruise américains. Cette décision constitue, à notre avis, un nouveau pas dangereux dans la course aux armements, donc une menace de plus, qu'on le veuille ou non, qui pèse sur la paix.

Il n'est d'ailleurs pas admissible que le Parlement n'ait pas à se prononcer sur une telle décision, ne soit pas informé des motifs qui ont conduit à la prendre ni de ses conséquences. Nous sommes en droit de savoir, si ces armes sont produites, comme tout le laisse croire, où elles le seront et où elles seront stockées. Les Français doivent savoir de quelle manière ces armes s'inscrivent dans le dispositif militaire français. De toute évidence, comme les armes à neutrons, les armes chimiques ne peuvent servir qu'à la bataille de l'avant et non à la dissuasion.

Cela étant, vous avez semblé, monsieur le ministre, mal comprendre notre position et mélanger un certain nombre de concepts et de principes qui fondent depuis longtemps notre conception. Puis-je, afin que vous quittiez cette enceinte avec une réelle idée de ce que pensent les communistes - suivis en cela par des millions de Français partisans de la détente et du désarmement - préciser deux ou trois choses, au risque de me répéter ?

Nous sommes partisans d'une défense nationale garantissant notre indépendance et l'intégrité de notre territoire. Selon nous, la crédibilité de notre force nucléaire est un fait acquis ; en revanche, vos nouveaux programmes de missiles stratégiques et tactiques, vos projets de fabrication d'armes à neutrons, d'armes chimiques, entraînent notre pays bien au-delà de la maintenance de notre armement nucléaire de dissuasion, lequel constitue un gage de sécurité en l'état actuel des choses.

Votre projet de loi et votre politique, dans leurs fondements - nous l'avons déjà dit mais nous le réaffirmons, car nous le pensons véritablement - vont à contre-courant de l'histoire qui pourrait s'écrire dans les mois à venir avec, pour la première fois, des actes concrets et vérifiables de désarmement.

Nous sommes parvenus à une situation dont l'aspect, que ce soit au Sénat, à l'Assemblée nationale ou dans les médias, dépasse selon nous l'imagination : toute une classe politique de droite exprime en termes parfois très forts sa peur des premiers pas possibles vers le désarmement, sa peur des options zéro ou double zéro, sa peur des premiers arrangements entre les deux super-puissances à la suite des propositions soviétiques.

Quoi qu'il en soit, vous pourrez constater, le 14 juin prochain, combien sont nombreux dans ce pays les partisans de la paix et du désarmement, combien sont nombreux dans ce pays celles et ceux qui se réjouissent de tous les pas qui sont accomplis, quels qu'ils soient, vers la paix et le désarmement.

M. Roger Romani. Vous y serez, j'imagine !

M. Jean-Luc Bécart. Les sénateurs communistes, je vous le confirme, monsieur le ministre, voteront contre votre projet de loi.

M. le président. La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Monsieur le président, je voudrais simplement rappeler la contribution du groupe de l'union centriste à nos débats, que ce soit avec l'intervention de M. le président Lecanuet ou avec les excellents rapports de nos collègues MM. Genton et Francou.

Je veux également remercier nos collègues de la majorité, qui ont eux aussi beaucoup contribué à éclairer ce débat très important pour notre pays.

Je suis heureux de vous dire, monsieur le ministre, que notre groupe votera ce projet de loi de programmation à l'unanimité. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. André Giraud, ministre de la défense. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Giraud, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, au terme de cette discussion, je tiens à remercier tout particulièrement MM. les rapporteurs, le président et les membres de la commission, ainsi que tous ceux qui ont participé à un débat qui a été de très haute tenue et qui s'imposait en un moment certainement très important pour notre pays. Le Gouvernement remercie donc le Sénat pour la contribution qu'il a ainsi apportée à la réflexion, dans une phase particulièrement délicate de notre histoire. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi de programmation.

Je suis saisi de deux demandes de scrutin public, émanant l'une du Gouvernement et l'autre du groupe communiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 154 :

Nombre des votants	316
Nombre des suffrages exprimés	316
Majorité absolue des suffrages exprimés	159
Pour l'adoption	301
Contre	15

Le Sénat a adopté. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

4

NOMINATIONS A DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. Je rappelle que la commission des affaires sociales a présenté deux candidatures pour des organismes extraparlamentaires.

La présidence n'a reçu aucune opposition dans le délai prévu par l'article 9 du règlement.

En conséquence, ces candidatures sont ratifiées et je proclame :

- M. André Rabineau membre du conseil d'administration de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;

- M. Jacques Machet membre suppléant du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles.

5

DÉPÔT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

M. Jean-Pierre Masseret appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les difficultés que rencontrent les agriculteurs et les producteurs de lait. Certaines d'entre elles pourraient facilement être levées. Pour cela, il suffirait que les pouvoirs publics fassent l'effort de bien vouloir accéder à certaines requêtes concrètes que soumettent les intéressés. Quelles sont-elles ? Pour les producteurs de lait, afin qu'ils puissent respecter les quotas sans pour autant être lésés par des références laitières mal évaluées, il conviendrait que ceux-ci connaissent leurs quotas au début de chaque campagne, que soit instaurée, dès maintenant, une gestion régionale des quotas établie dans le respect des critères de réaffectation établis au niveau national.

Pour le cas particulier de la région lorraine, M. le ministre voudra bien dire s'il entend accepter que soit revue l'année de référence 1983, laquelle les pénalise terriblement dans la mesure où cette année ainsi que les précédentes furent, en raison des calamités, peu représentatives des capacités lorraines.

Il manque, en effet, à la Lorraine 32 millions de litres de lait et, par là même, notre région est privée du droit à produire. Il est urgent que le ministre accède à cette requête.

Toujours pour la région lorraine et s'agissant de la production laitière, 50 p. 100 des producteurs vont disparaître. Le Gouvernement accepte-t-il, pour que les exploitants les plus faibles puissent cesser leurs activités dans de bonnes conditions, de favoriser une convention liant la profession, l'Etat, la région et le département ?

Enfin, il demande à M. le ministre de bien vouloir lui faire savoir si le Gouvernement a identifié les distorsions de concurrence jouant contre certains secteurs fragiles de notre agriculture, qu'il indique la raison de cette tolérance et, si cela n'est pas le cas, qu'il explique les résolutions qui seront prises pour aider notre agriculture. (N° 148.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

6

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif au service public pénitentiaire.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 220, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. *(Assentiment.)*

7

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Paul Graziani, Roger Chinaud et Jean François-Poncet une proposition de loi organique modifiant les dispositions tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires.

La proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 221, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. *(Assentiment.)*

J'ai reçu de MM. Paul Graziani, Roger Chinaud et Jean François-Poncet une proposition de loi modifiant les dispositions tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 222, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

8

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 12 mai 1987, à seize heures et le soir :

Discussion du projet de loi (n° 195, 1986-1987), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, sur l'épargne.

Rapport (n° 212, 1986-1987) de M. Jean Cluzel, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ;

Avis (n° 204, 1986-1987) de M. José Balarello, fait au nom de la commission des affaires sociales ;

Avis (n° 215, 1986-1987) de M. Etienne Dailly, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 29 bis, alinéa 3, du règlement, le délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale est fixé au lundi 11 mai, à dix-huit heures.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements est fixé au lundi 11 mai, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements à une proposition de loi

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux conclusions de la commission des lois sur la proposition de loi de MM. Marcel Lucotte, Daniel Hoeffel, Roger Romani et Jacques Pelletier tendant à modifier le régime électoral de la ville de Marseille (n° 214, 1986-1987) est fixé au mercredi 13 mai, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-sept heures cinquante.*)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT*

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

Dans sa séance du 7 mai 1987, le Sénat a désigné M. André Rabineau pour le représenter au sein du conseil d'administration de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (article D. 434 du code des pensions militaires d'invali-

dité et des victimes de guerre) et M. Jacques Machet pour le représenter comme membre suppléant au sein du conseil supérieur des prestations sociales agricoles. (Décret n° 64-862 du 3 août 1964.)

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M. Charles Descours a été nommé rapporteur du projet de loi n° 210 (1987-1987) adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux établissements d'hospitalisation et à l'équipement sanitaire.

COMMISSION DES LOIS, DE LEGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL DU REGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GENERALE

M. Etienne Dailly a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 154 (1986-1987) de M. Louis Jung tendant à compléter l'article 6 de la Constitution et à rendre non renouvelable le mandat présidentiel.

M. Hubert Haenel a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 187 (1986-1987) de M. Yvon Bourges relative à la maîtrise du foncier en vue de la réalisation d'équipements publics structurants.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

(Application des articles 76 et 78 du Règlement)

Financement du tourisme social

179. - 7 mai 1987. - **M. Marcel Bony** interroge **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé du tourisme**, au sujet du financement sur fonds publics d'équipements touristiques à partir de l'exemple précis d'un village de vacances implanté sur le territoire de sa commune. Situé à plus de 1 000 mètres d'altitude dans le massif du Sancy dans le Puy-de-Dôme, il offre une capacité de 480 lits, soit 30 gîtes et 50 appartements en pension complète. Prévu essentiellement pour les allocataires de la caisse centrale d'allocations familiales de la région parisienne, ce village a été financé à environ 40 p. 100 par des crédits d'Etat, à 40 p. 100 par la caisse d'allocation familiales, les 20 p. 100 restants ayant été couverts par un emprunt. Propriété d'une association nationale, vacances-promotion, et géré par elle, il vient d'être vendu à un promoteur immobilier. Il lui demande s'il existe d'autres villages de vacances à but social en cours de construction, comment sont-ils financés, et s'il trouve normal, en dehors de tout problème de légalité, qu'un équipement touristique, financé par la collectivité en grande part, soit détourné de sa destination et vendu à des particuliers avec un profit conséquent pour l'agent immobilier chargé de l'opération.

Situation des industries aéronautiques militaires du bassin d'emploi de la Gironde

180. - 7 mai 1987. - **M. Philippe Madrelle** appelle l'attention **M. le ministre de la défense** sur la situation préoccupante des industries aéronautiques militaires du bassin d'emploi de la Gironde. Il l'interroge sur les perspectives de compression des personnels au sein des principaux établissements aéronautiques et spatiaux de la Gironde dans les prochaines semaines. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte prendre afin d'apporter les remèdes qui s'imposent dans une région déjà fortement éprouvée.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

de la séance

du jeudi 7 mai 1987

SCRUTIN (N° 151)

sur l'amendement n° 2, présenté par le groupe communiste, à l'article 1^{er} (annexe) du projet de loi de programmation, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relative à l'équipement militaire pour les années 1987-1991

Nombre de votants	317
Nombre des suffrages exprimés	317
Majorité absolue des suffrages exprimés	159
Pour	15
Contre	302

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour

<p>MM.</p> <p>Henri Bangou Mme Marie-Claude Beaudeau Jean-Luc Bécart Mme Danielle Bidard Reydet</p>	<p>André Duroméa Mme Paulette Fost Mme Jacqueline Frayssé-Cazalis Jean Garcia Charles Lederman</p>	<p>Mme Hélène Luc Louis Minetti Ivan Renar Paul Souffrin Hector Viron Robert Vizet</p>
---	--	--

Ont voté contre

<p>MM.</p> <p>François Abadie Michel d'Aillières Paul Alduy Michel Alloncle Guy Allouche Jean Amelin Hubert d'Andigné Maurice Arreckx Alphonse Arzel François Autain Germain Authié José Balareello René Ballayer Bernard Barbier Jean Barras Jean-Paul Bataille Gilbert Baumet Jean-Pierre Bayle Jean-Michel Baylet Henri Belcour Jacques Bellanger Jean Bénard Mousseaux Georges Benedetti Jacques Bérard Georges Berchet Roland Bernard Guy Besse André Bettencourt Jacques Bialski Jacques Bimbenet Jean-Pierre Blanc Maurice Blin Marc Bœuf André Bohl Roger Boileau Stéphane Bonduel Charles Bonifay Christian Bonnet Marcel Bony Amédée Bouquerel Yvon Bourges Raymond Bourguin Philippe de Bourgoing Raymond Bouvier Jean Boyer (Isère) Louis Boyer (Loiret)</p>	<p>Jacques Braconnier Pierre Brantus Louis Brives Raymond Brun Guy Cabanel Michel Caldaguès Robert Calmejane Jean-Pierre Cantegrit Jacques Carat Paul Caron Pierre Carous Ernest Cartigny Marc Castex Louis de Catuélian Jean Cauchon Joseph Caupert Auguste Cazalet Jean Chamant Jean-Paul Chambriard Michel Charasse Maurice Charretier Jacques Chaumont Michel Chauty Jean Chérioux William Chervy Roger Chinaud Auguste Chupin Félix Ciccolini Jean Clouet Jean Cluzel Jean Colin Henri Collard Henri Collette Francisque Collomb Charles-Henri de Cossé-Brissac Marcel Costes Raymond Courrière Roland Courteau Maurice Couve de Murville Pierre Croze Michel Crucis Charles de Cuttoli Michel Darras Marcel Daunay Marcel Debarge</p>	<p>Luc Dejoie Jean Delaneau André Delelis Gérard Delfau François Delga Lucien Delmas Jacques Delong Charles Descours Jacques Descours Desacres Rodolphe Désiré Georges Dessaigne Emile Didier André Diligent Michel Dreyfus- Schmidt Franz Duboscq Pierre Dumas Jean Dumont Michel Durafour Léon Eeckhoutte Claude Estier Jules Faigt Edgar Faure (Doubs) Jean Faure (Isère) Maurice Faure (Lot) Louis de La Forest Marcel Fortier André Fosset Jean-Pierre Fourcade Philippe François Jean François-Poncet Jean Francou Gérard Gaud Philippe de Gaulle Jacques Genton Alain Gérard François Giacobbi Michel Giraud (Val-de-Marne) Jean-Marie Girault (Calvados) Paul Girod (Aisne) Henri Goetschy Jacques Golliet Yves Goussebaire- Dupin</p>
--	---	--

<p>Jacques Grandon Paul Graziani Roland Grimaldi Robert Guillaume Jacques Habert Hubert Haenel Emmanuel Hamel Mme Nicole de Hautecloque Marcel Henry Rémi Herment Daniel Hoeffel Jean Huchon Bernard-Charles Hugo Claude Huriet Roger Husson André Jarrot Pierre Jeambrun Charles Jolibois Louis Jung Paul Kauss Philippe Labeyrie Pierre Lacour Pierre Laffitte Christian de La Malène Jacques Larché Gérard Larcher Tony Larue Robert Laucourmet Bernard Laurent René-Georges Laurin Marc Lauriol Guy de La Verpillière Louis Lazuech Henri Le Breton Jean Lecanuet Bastien Leccia Yves Le Cozannet Modeste Legouez Bernard Legrand (Loire-Atlantique) Jean-François Le Grand (Manche) Edouard Le Jeune (Finistère) Max Lejeune (Somme) Bernard Lemarié Charles-Edmond Lenglet Roger Lise Georges Lombard (Finistère) Maurice Lombard (Côte-d'Or) Louis Longueue Paul Loridant François Louisy Pierre Louvoit Roland du Luart Marcel Lucotte</p>	<p>Jacques Machet Jean Madelain Philippe Madrelle Paul Malassagne Guy Malé Kléber Malécot Michel Manet Hubert Martin Jean-Pierre Masseret Christian Masson (Ardenne) Paul Masson (Loiret) Serge Mathieu Pierre Matraja Michel Maurice- Bokanowski Jean-Luc Mélenchon Louis Mercier André Méric Pierre Merli Daniel Millaud Michel Miroudot Mme Hélène Missoffe Louis Moïnard Josy Moinet Claude Mont Geoffroy de Montalembert Paul Moreau Michel Moreigne Jacques Mossion Arthur Moulin Georges Mouly Jacques Moutet Jean Natali Lucien Neuwirth Henri Olivier Charles Ornano Paul d'Ornano Jacques Oudin Dominique Pado Sosefo Makapé Papilio Bernard Pellarin Jacques Pelletier Albert Pen Guy Penne Daniel Percheron Louis Perrein Hubert Peyou Jean Peyrafitte Maurice Pic Jean-François Pintat Alain Pluchet Raymond Poirier Christian Poncelet Robert Pontillon Henri Portier Roger Poudonson Richard Pouille André Pourny</p>	<p>Claude Prouvoyeur Jean Puech Roger Quilliot André Rabineau Henri de Raincourt Albert Ramassamy Mlle Irma Rapuzzi Jean-Marie Rausch Joseph Raybaud René Régnauld Michel Rigou Guy Robert (Vienne) Paul Robert (Cantal) Mme Nelly Rodi Jean Roger Josselin de Rohan Roger Romani Gérard Roujas André Rouvière Olivier Roux Marcel Rudloff Roland Ruet Michel Rufin Pierre Salvi Pierre Schiélé Maurice Schumann Robert Schwint Abel Sempé Paul Séramy Franck Sérusclat Pierre Sicard René-Pierre Signé Jean Simonin Michel Sordel Raymond Soucayet Michel Souplet Louis Souvet Pierre-Christian Taittinger Raymond Tarcy Fernand Tardy Jacques Thyraud Jean-Pierre Tizon Henri Torre René Travert René Trégouet Georges Treille Emile Tricon François Trucy Dick Ukeiwé Pierre Vallon Albert Vecten Marcel Vidal Xavier de Villepin Louis Virapoullé Albert Voilquin André-Georges Voisin</p>
--	--	--

N'ont pas pris part au vote

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Etienne Dailly, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants	316
Nombre des suffrages exprimés	316
Majorité absolue des suffrages exprimés	159
Pour	15
Contre	301

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés confor-

SCRUTIN (N° 152)

sur l'amendement n° 5, présenté par le groupe communiste, à l'article 1^{er} (annexe) du projet de loi de programmation, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relative à l'équipement militaire pour les années 1987-1991

Nombre de votants	317
Nombre des suffrages exprimés	317
Majorité absolue des suffrages exprimés	159
Pour	15
Contre	302

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour

MM.

Henri Bangou
Mme Marie-Claude
Beaudeau
Jean-Luc Bécart
Mme Danielle
Bidard Reydet

André Duroméa
Mme Paulette Fost
Mme Jacqueline
Frayssé-Cazalis
Jean Garcia
Charles Lederman

Mme Hélène Luc
Louis Minetti
Ivan Renar
Paul Souffrin
Hector Viron
Robert Vizet

Ont voté contre

MM.

François Abadie
Michel d'Aillières
Paul Alduy
Michel Alloncle
Guy Allouche
Jean Amelin
Hubert d'Andigné
Maurice Arreckx
Alphonse Arzel
François Autain
Germain Authié
José Balarello
René Ballayer
Bernard Barbier
Jean Barras
Jean-Paul Bataille
Gilbert Baumet
Jean-Pierre Bayle
Jean-Michel Baylet
Henri Belcour
Jacques Bellanger
Jean Bénard
Mousseaux
Georges Benedetti
Jacques Bérard
Georges Berchet
Roland Bernard
Guy Besse
André Bettencourt
Jacques Bialski
Jacques Bimbenet
Jean-Pierre Blanc
Maurice Blin
Marc Bœuf
André Bohl
Roger Boileau
Stéphane Bonduel
Charles Bonifay
Christian Bonnet
Marcel Bony
Amédée Bouquerel
Yvon Bourges
Raymond Bourguine
Philippe de Bourgoing
Raymond Bouvier
Jean Boyer (Isère)
Louis Boyer (Loiret)
Jacques Boyer-Andrivet
Jacques Braconnier
Pierre Brantus
Louis Brives
Raymond Brun
Guy Cabanel
Michel Caldaguès
Robert Calmejane
Jean-Pierre Cantegrit
Jacques Carat

Paul Caron
Pierre Carous
Ernest Cartigny
Marc Castex
Louis de Catuélán
Jean Cauchon
Joseph Caupert
Auguste Cazalet
Jean Chamant
Jean-Paul Chambriard
Michel Charasse
Maurice Charretier
Jacques Chaumont
Michel Chauty
Jean Chérioux
William Chery
Roger Chinaud
Auguste Chupin
Félix Ciccolini
Jean Clouet
Jean Cluzel
Jean Colin
Henri Collard
Henri Collette
Francisque Collomb
Charles-Henri
de Cossé-Brissac
Marcel Costes
Raymond Courrière
Roland Courteau
Maurice Couve
de Murville
Pierre Croze
Michel Crucis
Charles de Cuttoli
Michel Darras
Marcel Daunay
Marcel Debarge
Désiré Debavelaere
Luc Dejoie
Jean Delaneau
André Delelis
Gérard Delfau
François Delga
Lucien Delmas
Jacques Delong
Charles Descours
Jacques Descours
Desacres
Rodolphe Désiré
Georges Dessaigne
Emile Didier
André Diligent
Michel Dreyfus-
Schmidt
Franz Duboscq
Pierre Dumas

Jean Dumont
Michel Durafour
Léon Eeckhoutte
Claude Estier
Jules Faigt
Edgar Faure (Doubs)
Jean Faure (Isère)
Maurice Faure (Lot)
Louis de La Forest
Marcel Fortier
André Fosset
Jean-Pierre Fourcade
Philippe François
Jean François-Poncet
Jean Francou
Gérard Gaud
Philippe de Gaulle
Jacques Genton
Alain Gérard
François Giacobbi
Michel Giraud
(Val-de-Marne)
Jean-Marie Girault
(Calvados)
Paul Girod (Aisne)
Henri Goetschy
Jacques Golliet
Yves Goussebaire-
Dupin
Adrien Gouteyron
Jacques Grandon
Paul Graziani
Roland Grimaldi
Robert Guillaume
Jacques Habert
Hubert Haenel
Emmanuel Hamel
Mme Nicole
de Hauteclouque
Marcel Henry
Rémi Hermet
Daniel Hoeffel
Jean Huchon
Bernard-Charles Hugo
Claude Huriet
Roger Husson
André Jarrot
Pierre Jeambrun
Charles Jolibois
Louis Jung
Paul Kauss
Philippe Labeyrie
Pierre Lacour
Pierre Laffitte
Christian
de La Malène
Jacques Larché

Gérard Larcher
Tony Larue
Robert Laucournet
Bernard Laurent
René-Georges Laurin
Marc Lauriol
Guy de La Verpillière
Louis Lazuech
Henri Le Breton
Jean Lecanuet
Bastien Leccia
Yves Le Cozannet
Modeste Legouez
Bernard Legrand
(Loire-Atlantique)
Jean-François
Le Grand (Manche)
Edouard Le Jeune
(Finistère)
Max Lejeune (Somme)
Bernard Lemarié
Charles-Edmond
Lenglet
Roger Lise
Georges Lombard
(Finistère)
Maurice Lombard
(Côte-d'Or)
Louis Longequeue
Paul Loridant
François Louisy
Pierre Louvot
Roland du Luart
Marcel Lucotte
Jacques Machet
Jean Madelain
Philippe Madrelle
Paul Malassagne
Guy Malé
Kléber Malécot
Michel Manet
Hubert Martin
Jean-Pierre Masseret
Christian Masson
(Ardenne)
Paul Masson (Loiret)
Serge Mathieu
Pierre Matraja
Michel Maurice-
Bokanowski
Jean-Luc Mélenchon

Louis Mercier
André Méric
Pierre Merli
Daniel Millaud
Michel Miroudot
Mme Hélène Missoffe
Louis Moinard
Josy Moinet
Claude Mont
Geoffroy
de Montalembert
Paul Moreau
Michel Moreigne
Jacques Mossion
Arthur Moulin
Georges Mouly
Jacques Moutet
Jean Natali
Lucien Neuwirth
Henri Olivier
Charles Ornano
Paul d'Ornano
Jacques Oudin
Dominique Pado
Sosefo Makapé
Papilio
Bernard Pellarin
Jacques Pelletier
Albert Pen
Guy Penne
Daniel Percheron
Louis Perrein
Hubert Peyou
Jean Peyrafitte
Maurice Pic
Jean-François Pintat
Alain Pluchet
Raymond Poirier
Christian Poncelet
Robert Pontillon
Henri Portier
Roger Poudonson
Richard Pouille
André Pourny
Claude Prouvoeur
Jean Puech
Roger Quilliot
André Rabineau
Henri de Raincourt
Albert Ramassamy
Mlle Irma Rapuzzi

Jean-Marie Rausch
Joseph Raybaud
René Régnaud
Michel Rigou
Guy Robert
(Vienne)
Paul Robert
(Cantal)
Mme Nelly Rodi
Jean Roger
Josselin de Rohan
Roger Romani
Gérard Roujas
André Rouvière
Olivier Roux
Marcel Rudloff
Roland Ruet
Michel Rufin
Pierre Salvi
Pierre Schiélé
Maurice Schumann
Robert Schwint
Abel Sempé
Paul Séramy
Franck Sérusclat
Pierre Sicard
René-Pierre Signé
Jean Simonin
Michel Sordel
Raymond Soucayet
Michel Souplet
Louis Souvet
Pierre-Christian
Taittinger
Raymond Tarcy
Fernand Tardy
Jacques Thyraud
Jean-Pierre Tizon
Henri Torre
René Travert
René Trégouet
Georges Treille
Emile Tricon
François Trucy
Dick Ukeiwé
Pierre Vallon
Albert Vecten
Marcel Vidal
Xavier de Villepin
Louis Virapoullé
Albert Voilquin
André-Georges Voisin

N'ont pas pris part au vote

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Etienne Dailly, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants	316
Nombre des suffrages exprimés	316
Majorité absolue des suffrages exprimés	159
Pour	15
Contre	301

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 153)

sur l'amendement n° 6, présenté par le groupe communiste, à l'article 1^{er} (annexe) du projet de loi de programmation, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relative à l'équipement militaire pour les années 1987-1991

Nombre de votants	317
Nombre des suffrages exprimés	317
Majorité absolue des suffrages exprimés	159
Pour	15
Contre	302

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour

MM.

Henri Bangou
Mme Marie-Claude
Beaudeau
Jean-Luc Bécart
Mme Danielle
Bidard Reydet

André Duroméa
Mme Paulette Fost
Mme Jacqueline
Frayse-Cazalis
Jean Garcia
Charles Lederman

Mme Hélène Luc
Louis Minetti
Ivan Renar
Paul Souffrin
Hector Viron
Robert Vizet

Ont voté contre

MM.

François Abadie
Michel d'Aillières
Paul Alduy
Michel Alloncle
Guy Allouche
Jean Amelin
Hubert d'Andigné
Maurice Arreckx
Alphonse Arzel
François Autain
Germain Authié
José Balarello
René Ballayer
Bernard Barbier
Jean Barras
Jean-Paul Bataille
Gilbert Baumet
Jean-Pierre Bayle
Jean-Michel Baylet
Henri Belcour
Jacques Bellanger
Jean Bénard
Mousseaux
Georges Benedetti
Jacques Bérard
Georges Berchet
Roland Bernard
Guy Besse
André Bettencourt
Jacques Bialski
Jacques Bimbenet
Jean-Pierre Blanc
Maurice Blin
Marc Bœuf
André Bohl
Roger Boileau
Stéphane Bonduel
Charles Bonifay
Christian Bonnet
Marcel Bony
Amédée Bouquerel
Yvon Bourges
Raymond Bourguine
Philippe de Bourgoing
Raymond Bouvier
Jean Boyer (Isère)
Louis Boyer (Loiret)
Jacques Boyer-Andrivet
Jacques Braconnier
Pierre Brantus
Louis Brives
Raymond Brun
Guy Cabanel
Michel Caldaguès
Robert Calmejane
Jean-Pierre Cantegrit
Jacques Carat
Paul Caron
Pierre Carous
Ernest Cartigny
Marc Castex
Louis de Catuélain
Jean Cauchon
Joseph Caupert
Auguste Cazalet
Jean Chamant
Jean-Paul Chambriard
Michel Charasse
Maurice Charretier
Jacques Chaumont
Michel Chauty

Jean Chérioux
William Chervy
Roger Chinaud
Auguste Chupin
Félix Ciocolini
Jean Clouet
Jean Cluzel
Jean Colin
Henri Collard
Henri Collette
Francisque Collomb
Charles-Henri
de Cossé-Brissac
Marcel Costes
Raymond Courrière
Roland Courteau
Maurice Couve
de Murville
Pierre Croze
Michel Crucis
Charles de Cuttoli
Michel Darras
Marcel Daunay
Marcel Debarge
Désiré Debavelaere
Luc Dejoie
Jean Delaneau
André Delelis
Gérard Delfau
François Delga
Lucien Delmas
Jacques Delong
Charles Descours
Jacques Descours
Desacres
Rodolphe Désiré
Georges Dessaigne
Emile Didier
André Diligent
Michel Dreyfus-
Schmidt
Franz Duboscq
Pierre Dumas
Jean Dumont
Michel Durafour
Léon Eeckhoutte
Claude Estier
Jules Faigt
Edgar Faure (Doubs)
Jean Faure (Isère)
Maurice Faure (Lot)
Louis de La Forest
Marcel Fortier
André Fosset
Jean-Pierre Fourcade
Philippe François
Jean François-Poncet
Jean Francou
Gérard Gaud
Philippe de Gaulle
Jacques Genton
Roland Gérard
François Giacobbi
Michel Giraud
(Val-de-Marne)
Jean-Marie Girault
(Calvados)
Paul Girod (Aisne)
Henri Goetschy
Jacques Golliet

Yves Goussebaire-
Dupin
Adrien Gouteyron
Jacques Grandon
Paul Graziani
Roland Grimaldi
Robert Guillaume
Jacques Habert
Hubert Haenel
Emmanuel Hamel
Mme Nicole
de Hauteclouque
Marcel Henry
Rémi Herment
Daniel Hoeffel
Jean Huchon
Bernard-Charles Hugo
Claude Huriet
Roger Husson
André Jarrot
Pierre Jambrun
Charles Jolibois
Louis Jung
Paul Kauss
Philippe Labeyrie
Pierre Lacour
Pierre Laffitte
Christian
de La Malène
Jacques Larché
Gérard Larcher
Tony Larue
Robert Laucourmet
Bernard Laurent
René-Georges Laurin
Marc Lauriol
Guy de La Verpillière
Louis Lazuech
Henri Le Breton
Jean Lecanuet
Bastien Leccia
Yves Le Cozannet
Modeste Legouez
Bernard Legrand
(Loire-Atlantique)
Jean-François
Le Grand (Manche)
Edouard Le Jeune
(Finistère)
Max Lejeune (Somme)
Bernard Lemarié
Charles-Edmond
Lenglet
Roger Lise
Georges Lombard
(Finistère)
Maurice Lombard
(Côte-d'Or)
Louis Longueue
Paul Lorient
François Louisy
Pierre Louvot
Roland du Luart
Marcel Lucotte
Jacques Machet
Jean Madelain
Philippe Madrelle
Paul Malassagne
Guy Malé
Kléber Malécot
Michel Manet

Hubert Martin
Jean-Pierre Masseret
Christian Masson
(Ardennes)
Paul Masson (Loiret)
Serge Mathieu
Pierre Matraja
Michel Maurice-
Bokanowski
Jean-Luc Mélenchon
Louis Mercier
André Méric
Pierre Merli
Daniel Millaud
Michel Miroudot
Mme Hélène Missoffe
Louis Moindard
Josy Moinet
Claude Mont
Geoffroy
de Montalembert
Paul Moreau
Michel Moreigne
Jacques Mossion
Arthur Moulin
Georges Mouly
Jacques Moutet
Jean Natali
Lucien Neuwirth
Henri Olivier
Charles Ornano
Paul d'Ornano
Jacques Oudin
Dominique Pado
Sosefo Makapé
Papilio
Bernard Pellarin
Jacques Pelletier

Albert Pen
Guy Penne
Daniel Percheron
Louis Perrein
Hubert Peyou
Jean Peyrafitte
Maurice Pic
Jean-François Pintat
Alain Pluchet
Raymond Poirier
Christian Poncelet
Robert Pontillon
Henri Portier
Roger Poudonson
Richard Pouille
André Pourny
Claude Prouvoveur
Jean Puech
Roger Quilliot
André Rabineau
Henri de Raincourt
Albert Ramassamy
Mlle Irma Rapuzzi
Jean-Marie Rausch
Joseph Raybaud
René Régnaud
Michel Rigou
Guy Robert
(Vienne)
Paul Robert
(Cantal)
Mme Nelly Rodi
Jean Roger
Josselin de Rohan
Roger Romani
Gérard Roujas
André Rouvière
Olivier Roux

Marcel Rudloff
Roland Ruet
Michel Rufin
Pierre Salvi
Pierre Schiélé
Maurice Schumann
Robert Schwint
Abel Sempé
Paul Séramy
Franck Sérusclat
Pierre Sicard
René-Pierre Signé
Jean Simonin
Michel Sordel
Raymond Soucaret
Michel Souplet
Louis Souvet
Pierre-Christian
Taittinger
Raymond Tarcy
Fernand Tardy
Jacques Thyraud
Jean-Pierre Tizon
Henri Torre
René Travert
René Trégouet
Georges Treille
Emile Tricon
François Trucy
Dick Ukeiwé
Pierre Vallon
Albert Vecten
Marcel Vidal
Xavier de Villepin
Louis Virapoullé
Albert Voilquin
André-Georges Voisin

N'ont pas pris part au vote

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Etienne Dailly, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants	316
Nombre des suffrages exprimés	316
Majorité absolue des suffrages exprimés	159
Pour	15
Contre	301

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 154)

sur l'ensemble du projet de loi de programmation, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relative à l'équipement militaire pour les années 1987-1991

Nombre de votants	316
Nombre des suffrages exprimés	316
Majorité absolue des suffrages exprimés	159
Pour	301
Contre	15

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour

MM.

François Abadie
Michel d'Aillières
Paul Alduy
Michel Alloncle
Guy Allouche
Jean Amelin
Hubert d'Andigné
Maurice Arreckx
Alphonse Arzel
François Autain
Germain Authié
José Balarello
René Ballayer
Bernard Barbier
Jean Barras

Jean-Paul Bataille
Gilbert Baumet
Jean-Pierre Bayle
Jean-Michel Baylet
Henri Belcour
Jacques Bellanger
Jean Bénard
Mousseaux
Georges Benedetti
Jacques Bérard
Georges Berchet
Roland Bernard
Guy Besse
André Bettencourt
Jacques Bialski

Jacques Bimbenet
Jean-Pierre Blanc
Maurice Blin
Marc Bœuf
André Bohl
Roger Boileau
Stéphane Bonduel
Charles Bonifay
Christian Bonnet
Marcel Bony
Amédée Bouquerel
Yvon Bourges
Raymond Bourguine
Philippe de Bourgoing
Raymond Bouvier

Jean Boyer (Isère)
 Louis Boyer (Loiret)
 Jacques Boyer-Andrivet
 Jacques Braconnier
 Pierre Brantus
 Louis Brives
 Raymond Brun
 Guy Cabanel
 Michel Caldaguès
 Robert Calmejane
 Jean-Pierre Cantegrit
 Jacques Carat
 Paul Caron
 Pierre Carous
 Ernest Cartigny
 Marc Castex
 Louis de Catuélan
 Jean Cauchon
 Joseph Caupert
 Auguste Cazalet
 Jean Chamant
 Jean-Paul Chambriard
 Michel Charasse
 Maurice Charretier
 Jacques Chaumont
 Michel Chauty
 Jean Chérioux
 William Chervy
 Roger Chinaud
 Auguste Chupin
 Félix Ciccolini
 Jean Clouet
 Jean Cluzel
 Jean Colin
 Henri Collard
 Henri Collette
 Francisque Collomb
 Charles-Henri
 de Cossé-Brissac
 Marcel Costes
 Raymond Courrière
 Roland Courteau
 Maurice Couve
 de Murville
 Pierre Croze
 Michel Crucis
 Charles de Cuttoli
 Michel Darras
 Marcel Daunay
 Marcel Debarge
 Désiré Debavelaere
 Luc Dejoie
 Jean Delaneau
 André Delelis
 Gérard Delfau
 François Delga
 Lucien Delmas

Jacques Delong
 Charles Descours
 Jacques Descours
 Desacres
 Rodolphe Désiré
 Georges Dessaigne
 Emile Didier
 André Diligent
 Michel Dreyfus-
 Schmidt
 Franz Duboscq
 Pierre Dumas
 Jean Dumont
 Michel Durafour
 Léon Eeckhoutte
 Claude Estier
 Jules Faigt
 Edgar Faure (Doubs)
 Jean Faure (Isère)
 Maurice Faure (Lot)
 Louis de La Forest
 Marcel Fortier
 André Fosset
 Jean-Pierre Fourcade
 Philippe François
 Jean François-Poncet
 Jean Francou
 Gérard Gaud
 Philippe de Gaulle
 Jacques Genton
 Alain Gérard
 François Giacobbi
 Michel Giraud
 (Val-de-Marne)
 Jean-Marie Girault
 (Calvados)
 Paul Girod (Aisne)
 Henri Goetschy
 Jacques Golliet
 Yves Goussebaire-
 Dupin
 Adrien Gouteyron
 Jacques Grandon
 Paul Graziani
 Roland Grimaldi
 Robert Guillaume
 Jacques Habert
 Hubert Haenel
 Emmanuel Hamel
 Mme Nicole
 de Hauteclouque
 Marcel Henry
 Rémi Herment
 Daniel Hoeffel
 Jean Huchon
 Bernard-Charles Hugo
 Claude Huriet

Roger Husson
 André Jarrot
 Pierre Jeambrun
 Charles Jolibois
 Louis Jung
 Paul Kauss
 Philippe Labeyrie
 Pierre Lacour
 Pierre Laffitte
 Christian
 de La Malène
 Jacques Larché
 Gérard Larcher
 Tony Larue
 Robert Laucournet
 Bernard Laurent
 René-Georges Laurin
 Marc Lauriol
 Guy de La Verpillière
 Louis Lazuech
 Henri Le Breton
 Jean Lecanuet
 Bastien Leccia
 Yves Le Cozannet
 Modeste Legouez
 Bernard Legrand
 (Loire-Atlantique)
 Jean-François
 Le Grand (Manche)
 Edouard Le Jeune
 (Finistère)
 Max Lejeune (Somme)
 Bernard Lemarié
 Charles-Edmond
 Lenglet
 Roger Lise
 Georges Lombard
 (Finistère)
 Maurice Lombard
 (Côte-d'Or)
 Louis Longueue
 Paul Loridant
 François Louisy
 Pierre Louvot
 Roland du Luart
 Marcel Lucotte
 Jacques Machet
 Jean Madelain
 Philippe Madrelle
 Paul Malassagne
 Guy Malé
 Kléber Malécot
 Michel Manet
 Hubert Martin
 Jean-Pierre Masseret
 Christian Masson
 (Ardennes)

Paul Masson (Loiret)
 Serge Mathieu
 Pierre Matraja
 Michel Maurice-
 Bokanowski
 Jean-Luc Mélenchon
 Louis Mercier
 André Méric
 Pierre Merli
 Daniel Millaud
 Michel Miroudot
 Mme Hélène Missoffe
 Louis Moinard
 Josy Moinet
 Claude Mont
 Geoffroy
 de Montalembert
 Paul Moreau
 Michel Moreigne
 Jacques Mossion
 Arthur Moulin
 Georges Mouly
 Jacques Moutet
 Jean Natali
 Lucien Neuwirth
 Henri Olivier
 Charles Ornano
 Paul d'Ornano
 Jacques Oudin
 Dominique Pado
 Sosefo Makapé
 Papiilo
 Bernard Pellarin
 Jacques Pelletier
 Guy Penne
 Daniel Percheron

Louis Perrein
 Hubert Peyou
 Jean Peyrafitte
 Maurice Pic
 Jean-François Pintat
 Alain Pluchet
 Raymond Poirier
 Christian Poncelet
 Robert Pontillon
 Henri Portier
 Roger Poudonson
 Richard Pouille
 André Pourry
 Claude Prouvoyeur
 Jean Puech
 Roger Quilliot
 André Rabineau
 Henri de Raincourt
 Albert Ramassamy
 Mlle Irma Rapuzzi
 Jean-Marie Rausch
 Joseph Raybaud
 René Régnauld
 Michel Rigou
 Guy Robert
 (Vienne)
 Paul Robert
 (Cantal)
 Mme Nelly Rodi
 Jean Roger
 Josselin de Rohan
 Roger Romani
 Gérard Roujas
 André Rouvière
 Olivier Roux
 Marcel Rudloff

Roland Ruet
 Michel Rufin
 Pierre Salvi
 Pierre Schiélé
 Maurice Schumann
 Robert Schwint
 Abel Sempé
 Paul Séramy
 Franck Sérusclat
 Pierre Sicard
 René-Pierre Signé
 Jean Simonin
 Michel Sordel
 Raymond Soucaret
 Michel Souplet
 Louis Souvet
 Pierre-Christian
 Taittinger
 Raymond Tarcy
 Fernand Tardy
 Jacques Thyraud
 Jean-Pierre Tizon
 Henri Torre
 René Travert
 René Trégouet
 Georges Treille
 Emile Tricon
 François Trucy
 Dick Ukeiwé
 Pierre Vallon
 Albert Vecten
 Marcel Vidal
 Xavier de Villepin
 Louis Virapoullé
 Albert Voilquin
 André-Georges Voisin

Ont voté contre

MM.
 Henri Bangou
 Mme Marie-Claude
 Beaudeau
 Jean-Luc Bécart
 Mme Danielle
 Bidard Reydet

André Duroméa
 Mme Paulette Fost
 Mme Jacqueline
 Fraysse-Cazalis
 Jean Garcia
 Charles Lederman

Mme Hélène Luc
 Louis Minetti
 Ivan Renar
 Paul Souffrin
 Hector Viron
 Robert Vizet

N'a pas pris part au vote

M. Albert Pen.

N'ont pas pris part au vote

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Etienne Dailly, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.